

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V
3 Situation en République centrafricaine II
4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* —
5 n° ICC-01/14-01/18
6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Lundi 26 avril 2021
9 (*L'audience est ouverte à 9 h 33*)
10 M^{me} L'HUISSIER : [09:33:35] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
14 TÉMOIN : CAR-OTP-P-2012
15 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:58] Bonjour à tous.
17 Madame le greffier veuillez, s'il vous plaît, citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:34:14] Bonjour, Monsieur le Président.
19 Bonjour à tous.
20 Situation en République centrafricaine II. Affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et*
21 *Patrice-Edouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire ICC-01/14-01/18.
22 Nous sommes en audience publique.
23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:28] Merci.
24 Maintenant les présentations. Commençons par l'Accusation.
25 M. IVERSON (interprétation) : [09:34:32] Bonjour. Eric Iverson et Kweku
26 Vanderpuye pour l'Accusation.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:38] Merci.
28 Les représentants légaux des victimes maintenant, s'il vous plaît.

- 1 M. SUPRUN (interprétation) : [09:34:44] Bonjour, Messieurs les juges.
- 2 Les ex-enfants soldats sont représentés par moi-même, Dmytro Suprun.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:58] Merci.
- 4 *Miss Massidda.*
- 5 M^{me} MASSIDDA : [09:35:02] Bonjour, Messieurs les juges. Les victimes des autres
- 6 crimes sont représentées aujourd'hui par M^e Yaré Fall, mon confrère, et moi-même
- 7 Paolina Massidda.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:14] Merci beaucoup.
- 9 Passons à la Défense maintenant, Maître Dimitri.
- 10 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:35:28] Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à
- 11 tous.
- 12 M. Yekatom, qui est avec nous, est représenté par Thomas Hannis, M. Florent
- 13 Pages-Granier, et moi-même Mylène Dimitri.
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:32] Merci.
- 15 Maître Knoops maintenant.
- 16 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:35:34] Bonjour, Messieurs les juges.
- 17 M. Ngaïssona est avec nous dans le prétoire. À ma gauche, nous avons
- 18 M^{me} Marie-Hélène Proulx et M^{me} Phoebe Oyugi. Et moi-même. Donc, Monsieur
- 19 Knoops.
- 20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:54] Merci.
- 21 Donc, nous allons maintenant souhaiter la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui.
- 22 M. Kasper Agger. Bonjour, Monsieur. Vu votre réaction, je vois que vous me
- 23 comprenez bien.
- 24 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:09] Oui, je vous entends très bien et je vous
- 25 comprends très bien.
- 26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:14] Parfait.
- 27 Monsieur Agger, il y a sans doute devant vous un carton avec l'engagement solennel
- 28 de dire la vérité. Pouvez-vous nous lire à haute voix ce qui est sur cette carte. Et si

- 1 vous ne l'avez pas sous les yeux, je le ferai...
- 2 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:28] Écoutez, je n'ai pas de carte.
- 3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:32] Alors, on va utiliser
- 4 l'autre option. Je vais vous lire la déclaration solennelle et vous allez la répéter après
- 5 moi. « Je déclare solennellement ».
- 6 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:43] Je déclare solennellement.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:47] « Que je dirai la
- 8 vérité ».
- 9 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:55] Que je dirai la vérité.
- 10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:36:56] « Toute la vérité ».
- 11 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:36:58] Toute la vérité.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:00] « Et rien que la
- 13 vérité ».
- 14 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:37:02] Et rien que la vérité.
- 15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:04] Merci. Vous êtes
- 16 maintenant sous serment. Vous êtes tenu de dire la vérité, et c'est un délit ici de ne
- 17 pas le faire. Je suis tenu de vous le dire mais je sais que vous êtes au courant.
- 18 Avant de commencer, nous avons quelques petits détails pratiques à régler. Vous
- 19 savez, bien sûr, que tout ici est consigné par écrit et interprété dans différentes...
- 20 interprété dans différentes langues. Il faut donc ne pas parler trop vite. Mais je pense
- 21 que ça ne va pas être un problème avec vous. Ne commencez à parler que quand la
- 22 personne qui vous a posé la question a fini de poser la question, et peut-être aussi
- 23 faites une petite pause avant de répondre.
- 24 Et avant de donner votre... la parole à M. Iverson pour l'interrogatoire principal, je
- 25 me... je pense que vous allez témoigner en tant que 60... en tant que la règle 68-3,
- 26 donc... du Règlement, donc, il va falloir que M. Iverson établisse les règles pour
- 27 cela... les conditions.
- 28 M. IVERSON (interprétation) : [09:38:08] Oui. C'est la première fois que nous avons

1 un... que nous avons un témoin par vidéoconférence. Alors, normalement, je sais que
2 dans d'autres Chambres on est assis, dans certaines Chambre on est debout ; moi, je
3 préférerais être assis, je dois dire.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:31] Écoutez, je ne vois
5 pas s'il y a ... je ne sais pas s'il y a des préférences ici, assis, debout. Je vois qu'il n'y a
6 pas de... de préférence. Donc, si vous voulez... si vous préférez être assis parce que
7 c'est une conférence vidéo et vous voyez mieux l'écran, allez-y, asseyez-vous.

8 Très bien.

9 QUESTIONS DU PROCUREUR

10 PAR M. IVERSON (interprétation) : [09:38:59]

11 Q. [09:39:00] Bonjour, Monsieur Agger. Vous me connaissez, nous nous sommes déjà
12 rencontrés. Je suis Eric Iverson, je suis substitut du Procureur auprès, donc, du
13 Bureau du Procureur. Je vais vous poser des questions. Comme nous parlons tous
14 les deux anglais, il faut ce... que vous vous souveniez de ne pas parler trop vite, et
15 d'essayer d'observer une pause de cinq secondes entre question et réponse. Parce
16 que nous sommes interprétés dans différentes langues. Et sachez que si on n'obéit
17 pas à cette règle, les interprètes vont nous le faire savoir. Donc, pouvez-vous, s'il
18 vous plaît, nous donner votre nom pour le compte rendu ?

19 R. [09:39:46] Je suis Kasper Agger.

20 Q. [09:39:53] Date de naissance, s'il vous plaît.

21 R. [09:39:57] 12... 30 décembre 1978.

22 Q. [09:40:06] Pour votre gouverne, sachez que je vais d'abord suivre certains critères
23 obligatoires quant à votre déclaration et aux pièces jointes, pour pouvoir les verser
24 au dossier. Ensuite, je vais vous poser quelques questions sur votre rapport à propos
25 des motivations de la... de... des axes de violence en République centrafricaine, et je
26 poserai ensuite quelques questions sur votre rencontre avec M. Ngaïssona. Et ensuite
27 on en aura terminé. Ça ne va pas prendre longtemps, une heure ou pas plus.

28 Alors, est-ce que vous avez fait une déclaration en ce qui concerne notre affaire ?

1 R. [09:40:47] Oui, j'ai fait une déclaration.

2 Q. [09:40:50] Donc, il s'agit bien de * CAR-OTP-2091-0127.

3 Avez-vous lu le document en entier,

4 l'avez-vous réexaminé ?

5 R. [09:41:14] Oui, je l'ai lu entièrement.

6 Q. [09:41:16] Est-ce que cette déclaration reflète bien vos propos... les propos que
7 vous avez tenus auprès du Bureau du Procureur ?

8 R. [09:41:24] Oui, tout à fait.

9 Q. [09:41:26] Avez-vous des objections à ce que cette déclaration et ces pièces jointes
10 soient versées au dossier ?

11 R. [09:41:32] Non. Je n'ai aucune objection.

12 M. IVERSON (interprétation) : [09:41:44] Je pense que les exigences de la
13 règle 68 (*sic*) sont maintenant satisfaites.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:41:49] Tout à fait. Vous
15 pouvez continuer votre interrogatoire principal.

16 M. IVERSON (interprétation) : [09:41:53] Merci.

17 Q. [09:41:57] Pouvez-vous nous expliquer très rapidement comment il s'est fait que
18 vous avez enquêté sur les motivations de la violence en République centrafricaine ?

19 R. [09:42:06] Eh bien, je travaillais avec une organisation américaine qui s'appelait le
20 projet *Enough*, et au départ j'ai été recruté comme chercheur, chercheur pour... sur
21 l'ARS, l'Armée de résistance du Seigneur, et ensuite j'ai fait des recherches sur ce
22 conflit. Graduellement, je me suis de plus en plus intéressé à la République
23 centrafricaine, et surtout après le coup militaire... le coup d'État militaire en 2013, on
24 s'est de plus en plus intéressés à la République centrafricaine. Et étant un chercheur
25 sur le terrain avec *Enough*, j'ai décidé de faire plusieurs visites sur le terrain pour
26 écrire des rapports en profondeur sur les différents aspects du conflit.

27 Q. [09:43:11] Donc, dans votre rapport qui s'appelle *Les Vecteurs de la violence en*
28 *République centrafricaine* — il s'agit donc du document CAR-OTP-2001-2564 —, vous

1 avez fait plusieurs conclusions sur la violence en CAR. L'une... L'un de vos... L'une
2 de vos conclusions était que les groupes armés en CAR, en RCA, finançaient leurs
3 activités principalement par... par le pillage des ressources naturelles, et aussi par les
4 pillages tout court.

5 Pouvez-vous nous dire ce que vous vouliez dire ?

6 R. [09:43:56] Oui, c'est un processus assez long, quand même. J'en ai mis... J'ai dû
7 faire beaucoup de travail avant d'arriver à cette conclusion. Mais pour ce qui est de
8 la façon dont j'ai fait mes recherches, sachez qu'à chaque... que j'essayais toujours
9 d'obtenir différentes sources que je pouvais croiser. Donc, j'utilisais des sources du
10 panel d'experts des Nations Unies, d'autres chercheurs, et puis mes propres
11 recherches, qui sont basées sur les visites sur le terrain que j'avais déjà faites en
12 République centrafricaine.

13 Donc, je me suis adressé à différentes sources, différents partenaires ; ça pouvait être
14 des victimes, ça pouvait être des commerçants en diamants, ça pouvait être des
15 journalistes, d'autres chercheurs, des hommes politiques, des groupes de membres
16 armés. Enfin, je me suis adressé à un très, très grand nombre de personnes, et... et de
17 tous horizons. Par exemple, lorsque l'on a parlé des ressources naturelles, j'ai parlé,
18 par exemple, aux gérants de parcs nationaux en République centrafricaine ; je
19 pouvais aller aussi au ministère des Mines pour parler à des fonctionnaires, visiter
20 aussi les petites boutiques locales où on peut acheter des diamants. Enfin donc,
21 vraiment, j'ai collecté mes informations auprès de toutes sortes de sources venant de
22 tous horizons.

23 Q. [09:45:27] Dans votre rapport, et je vais en citer une partie, rapport, donc, qui...
24 CAR-OTP-2001-2564, page 2566, et je vous cite donc à la page 2566 : « Les rebelles
25 séléka ont... ont pillé et ont fait de la contrebande de diamants et d'ivoire pour avoir
26 des armes, du carburant, des... de l'alimentation et des soldats. Et pendant ce temps-
27 là, les milices anti-balaka, elles aussi, se livraient à des pillages et à des meurtres
28 dans les communautés musulmanes, et ont pris le contrôle de toutes sortes... de la

1 région très riche en diamants de la partie occidentale de la... de la République
2 centrafricaine. »

3 Pouvez-vous nous dire exactement comment vous avez appris ce que la Séléka
4 faisait * de 2013 à 2014?

5 R. [09:46:36] Pour ce qui est de la Séléka, je dois dire qu'au cours de mes recherches
6 je me suis rendu compte qu'il y a eu un certain nombre d'incidents portant sur la... le
7 braconnage pour l'ivoire. Et donc, il y avait eu des incidents dans la partie nord du
8 pays, où il y a les parcs nationaux, et où il y avait des ex-membres des milices locales
9 qui s'occupaient... enfin, plutôt des gardes locaux qui s'occupaient de... les parcs
10 nationaux ont rejoint les rangs des Séléka. Certains sont revenus ensuite par la... plus
11 tard et ont massacré des éléphants.

12 Autre affaire assez connue et qui était bien documentée par la média... les médias
13 internationaux, c'est un groupe de membres de la Séléka qui sont allés vers le sud-
14 ouest du pays, où il y a... il y a un endroit où les éléphants se retrouvent. Et on sait
15 que la... un groupe de Séléka est venu pour tuer ces éléphants et prendre leurs
16 défenses.

17 Et du côté diamants, maintenant, j'ai rencontré un grand nombre de témoins,
18 témoins de commerce des diamants, par exemple. Je suis allé à Kaga-Bandoro, je suis
19 allé à Bambari, j'ai rencontré des gens qui faisaient commerce de diamants ou qui
20 cherchaient des diamants dans les lits des rivières, et qui m'ont dit qu'une partie de
21 l'argent qu'ils allaient pouvoir obtenir en vendant ces diamants, ils allaient devoir le
22 rétrocéder aux... à la milice séléka qui était dans le coin et qui, en fait, faisait du
23 racket.

24 Q. [09:48:44] Même chose... Même question pour les Anti-balaka, maintenant.
25 Comment est-ce qu'ils finançaient leurs activités en 2013, pouvez-vous nous le dire ?
26 2013-2014.

27 R. [09:48:58] Oui. Pour ce qui est des Anti-balaka, ils étaient plus actifs à l'ouest du
28 pays, beaucoup plus... ils étaient assez proches de Bangui. Donc, j'ai pu parler à

1 nouveau à des commerçants en diamants à Bangui. Il y en avait un, par exemple, qui
2 allait chercher des diamants du côté de Boda, à l'ouest. Donc, c'est... Boda, c'est une
3 petite ville à l'ouest. Et ils me disaient un peu la même chose : ce n'étaient pas les
4 Anti-balaka en tant que tels qui cherchaient les diamants, mais ils contrôlaient toute
5 la zone où se trouvaient les diamants. Par exemple, s'il y a une rivière où on trouve
6 des diamants, eh bien, ils contrôlent la rivière. Et les chercheurs de diamants doivent
7 payer une petite commission aux Anti-Balaka qui protègent la région. *

8 Même chose pour l'or. L'or, parfois, est plus facile à extraire, plus facile aussi à
9 échanger, on n'a pas besoin de le tailler ; il y a un marché pour l'or, aussi. Donc...
10 Mais il y avait à nouveau un racket sur ce... ce commerce.

11 Autre façon d'obtenir de l'argent pour les Anti-balaka et les Séléka, c'était les taxes...
12 la taxe routière. Donc, on érige un barrage routier, et puis on demande une petite...
13 une petite somme pour pouvoir passer ce barrage routier. C'est ainsi qu'on obtient,
14 donc, ces recettes au *check-point*.

15 Q. [09:50:52] Autre question, donc, sur votre rapport. Page 2578, voici ce que vous
16 avez dit : « Lorsque Djotodia est arrivé au pouvoir, on ne l'a pas refusé. Il y avait
17 déjà eu beaucoup de coups d'État en République centrafricaine. C'est bien qu'il ait...
18 qu'il soit venu pour changer quelque chose. Bozizé ne nous a jamais apporté quoi
19 que ce soit. Mais c'est ce qui est arrivé plus tard qui nous a rendus furieux. Les
20 Séléka n'ont rien changé. Tout ce qu'ils ont fait, c'est piller et attaquer, et tuer. C'est
21 ce que dit un combattant anti-Balaka à Bangui. » Fin de citation.

22 Donc, vous avez cité un grand nombre de personnes, y compris des Anti-balaka. Et
23 est-ce que vous avez trouvé que c'était un sentiment qui était partagé par tous ? Ou
24 alors est-ce que ce que... ce que je viens de vous lire, là, était vraiment le sentiment
25 d'une seule personne ?

26 R. [09:51:46] Non, non, c'était un sentiment général, surtout lors de ma première
27 visite ; je crois que c'était en 2013, 2013, 2014 — j'en suis sûr, d'ailleurs. L'impression
28 que j'avais, c'est qu'il y avait pas mal d'optimisme juste après le coup, le coup

1 fomenté par les Séléka. J'avais vraiment l'impression qu'à la fois les membres des
2 Anti-balaka — enfin, ceux qui sont devenus plus tard des Anti-balaka — ainsi que
3 les locaux, les gens du cru, les civils, ils avaient tous été très déçus par le
4 gouvernement Bozizé, où il n'y avait pas du tout de travail, pas d'opportunités, pas
5 de... pas de sécurité dans le pays. Donc, les gens espéraient que le changement allait
6 être pour le meilleur. Donc, il y avait pas mal d'optimisme au sein de la population.
7 Mais un peu plus tard, lorsqu'ils se sont rendu compte qu'il n'y avait pas de progrès
8 de la part des Séléka, l'attitude envers les Séléka a complètement changé.

9 Q. [09:53:05] Merci. Pouvez-vous maintenant nous parler des limites de votre
10 recherche, de vos... de votre étude ? Est-ce qu'il y a des endroits où vous n'avez pas
11 pu aller ? Est-ce qu'il y a des personnes avec qui vous n'avez pas pu vous
12 entretenir ? Donc, quelles ont été les contraintes qui ont pesé sur votre recherche ?

13 R. [09:53:26] Pour ce qui est de l'accès, ça, c'était un problème, en effet. J'ai quand
14 même pu me déplacer à Bangui assez facilement. J'ai pu aller à la fois dans les
15 quartiers musulmans, dans les quartiers anti-balaka, dans les parties... quartiers
16 séléka de Bangui. Donc, là, j'avais l'impression d'avoir un bon accès, aussi, aux
17 dirigeants politiques. Mais pour ce qui est des recherches en dehors de Bangui,
18 c'était plus difficile. Je voulais aller, par exemple, à Boda, mais je n'ai pas pu aller à
19 Boda, parce que les routes n'étaient pas assez sûres. Mais comme vous l'avez vu
20 dans le rapport, on a essayé d'utiliser, par exemple, de l'imagerie satellite pour
21 constater les destructions infligées à des bâtiments.

22 Donc, on a essayé de faire avec ce qu'on avait, mais il est évident qu'il y a certaines
23 choses qui n'ont pas été possibles, avec des problèmes d'accès, surtout. Et puis, si
24 vous essayez de savoir, par exemple, qui trempe dans le commerce des diamants,
25 c'est intéressant. Moi, je suis blanc, je suis chercheur, je viens de l'extérieur, donc
26 c'est difficile pour moi d'arriver dans une mine de diamants, parler aux gens qui
27 extraient les diamants. C'est difficile. Alors, je suis obligé de passer par des témoins
28 de deuxième main. Je suis obligé, par exemple, de passer par un commerçant en

1 diamants, qui me dit : « Oui, j'ai acheté ça de Boda, c'est une zone qui est contrôlée
2 par les Anti-balaka. » Je dois utiliser différentes sources et les croiser. Je ne parle pas
3 qu'à un seul... un... qu'à un seul commerçant, bien sûr, je parlerais à plusieurs
4 commerçants, je parlerais à plusieurs personnes dans la région. Mais c'est vrai
5 qu'une des contraintes, ça a été l'accès, l'accessibilité des lieux.

6 Q. [09:55:34] Merci. Soyons clairs. Je vous pose des questions ici à propos de l'étude
7 sur le terrain que vous avez fait (*sic*) en février 2014. C'était à cela que vous faisiez
8 référence, n'est-ce pas ?

9 R. [09:55:49] Oui, oui, oui. Avec le temps, au fur et à mesure que le temps passait,
10 j'avais de plus en plus accès à certaines zones. Mais de façon assez générale,
11 l'accessibilité géographique était un problème. Et aussi, il était difficile d'arriver à...
12 vraiment à la source première des informations, surtout quand on essayait de savoir,
13 par exemple, qui se cachait derrière certaines activités violentes. C'est assez difficile
14 d'obtenir... de savoir exactement qui avait été impliqué dans tel ou tel événement.
15 Mais je pense vraiment que cette approche de croisement de différentes sources,
16 entre des sources ouvertes, des sources de première main, peuvent (*sic*) quand même
17 faire qu'on surmonte * certains problèmes.

18 Q. [09:56:37] Bien. Mais dans ce rapport, vous écrivez que vous avez rencontré
19 M. Ngaïssona. La référence, donc, est CAR-OTP-2000... 2001-2564. Et vous dites :
20 « Ngaïssona veut unir les Anti-balaka sous... dans... sur une... sur un programme de
21 quatre parties. Les Anti-balaka, donc, recherchent compensation pour leurs pertes,
22 reconnaissance officielle comme étant partenaires pour la transition politique,
23 * sièges au parlement et le fait que tous les combattants étrangers quittent le sol de la
24 RCA, et une réconciliation nationale. »

25 Est-ce que M. Ngaïssona vous a parlé de ces buts lorsque vous l'avez rencontré en
26 février 2014 ?

27 R. [09:57:30] Oui, tout à fait.

28 Q. [09:57:36] Et vous ne l'avez vu qu'une seule fois, n'est-ce pas ?

1 R. [09:57:46] Oui.

2 Q. [09:57:47] Bien. De façon générale, pourriez-vous nous parler de cette réunion
3 avec M. Ngaïssona ?

4 R. [09:57:53] Oui, oui. Ça faisait longtemps... pour mieux comprendre les différents
5 acteurs du conflit, y compris les Anti-balaka, je voulais le rencontrer. Et c'est... parce
6 qu'à ce moment-là, M. Ngaïssona, tout d'un coup, a émergé à la fois dans les médias,
7 dans les médias locaux, dans les médias internationaux, parlant en tant que
8 coordinateur des Anti-balaka. Alors, je voulais rencontrer un représentant de ce
9 mouvement — un groupe qui est assez fragmenté, c'est vrai, mais enfin, on y
10 reviendra peut-être plus tard.

11 Bon, en ce qui concerne cette réunion bien précise, j'ai essayé de le contacter à la fois
12 directement et aussi en utilisant mon « fixeur », si je puis dire, mon interprète. Donc,
13 on a essayé de contacter M. Ngaïssona par téléphone, on avait son numéro de
14 téléphone qu'on avait obtenu au travers de différents contacts. On n'a pas réussi à
15 l'avoir au téléphone. On savait qu'il était à Boy-Rabé, dans le quartier de... banlieue
16 de Bangui, qui est quand même connu comme étant le bastion de certains groupes
17 anti-balaka — en tout cas, à l'époque, c'était le cas. Alors, on est allés là, dans notre
18 véhicule, on s'est promenés un petit peu dans Boy-Rabé, en disant : où peut bien se
19 trouver M. Ngaïssona ? En 30 à 40 minutes à... en nous... en... en roulant dans Boy-
20 Rabé, en allant dans différents... différentes routes, et cetera, on est arrivés jusqu'à un
21 endroit, on a dit : ben, c'est sa maison, il est là. Alors, je ne sais pas du tout si c'était
22 sa maison à lui, s'il était propriétaire. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'il était
23 dans la maison.

24 À l'extérieur, on voyait bien qu'il s'agissait d'une zone anti-balaka : il y avait
25 beaucoup de jeunes hommes avec des grands couteaux, des machettes, et puis ils
26 avaient des gris-gris, c'est des petites amulettes magiques qu'on a autour du cou,
27 autour d'une chaîne. Alors, on s'est présentés : « Nous sommes chercheurs... enfin, je
28 suis chercheur. Je fais des recherches sur le conflit en République centrafricaine, je

1 voudrais m'entretenir avec le dirigeant, enfin les personnes qui ont de l'influence au
2 sein des Anti-balaka. On m'a dit que Ngaïssona serait ici ; pourrions-nous le
3 rencontrer ? » Et puis, bon, il est... on est... quelqu'un est sorti pour nous... parler
4 avec nous au portail. On a attendu à peu près 30 à 40 minutes, ensuite on a été
5 invités à rentrer dans la concession. On a pu s'asseoir sur une petite terrasse, une
6 espèce de porche devant la maison. Ngaïssona est sorti avec trois ou quatre autres
7 Centrafricains et on a donc... se... on a pu se parler.

8 Q. [10:01:21] Dans ma dernière question, j'ai fait ressortir ce que vous avez dit dans
9 votre rapport concernant la plateforme politique en quatre parties dont vous avez
10 discuté avec M. Ngaïssona.

11 Est-ce que vous pourriez dire aux juges de cette Chambre comment M. Ngaïssona
12 voulait obtenir compensation pour les pertes subies — je suppose par les Anti-
13 balaka, mais à vous de nous le dire ? Est-ce que vous pouvez nous donner une
14 explication détaillée de la manière dont il cherchait à obtenir des compensations
15 pour les pertes ?

16 R. [10:01:58] Le processus que Ngaïssona m'a décrit était le suivant : il tentait de...
17 d'organiser, de professionnaliser les Anti-balaka. Il voulait obtenir leurs noms, par
18 exemple, et il travaillait à la préparation d'une... littéralement d'une liste d'adhérents
19 anti-balaka, et ils avaient commencé à délivrer des cartes d'identité qui portaient un
20 logo qui... le nom complet, une signature, et il a voulu, donc, professionnaliser ou
21 officialiser ce groupe. Et d'après ce que j'ai compris de lui, il voulait donc prendre
22 cette liste d'adhérents et s'en servir pour la présenter dans le cadre d'un dialogue
23 national à terme, et ainsi qu'à l'échelon international. Ce serait donc une liste de
24 personnes susceptibles de recevoir une compensation. Que celle-ci émane de la
25 communauté internationale ou des pays voisins ou du gouvernement centrafricain,
26 eh bien, ça, je ne le sais pas puisque nous n'en avons pas parlé de façon détaillée.

27 Q. [10:03:16] Et la deuxième partie de la plateforme politique, comment est-ce qu'il
28 escomptait obtenir une reconnaissance en tant que partenaire dans le cadre du

1 processus de transition politique ? Est-ce que vous pouvez nous donner des
2 exemples précis de cela ?

3 R. [10:03:32] Vous savez, à ce stade, Ngaïssona — d’après l’interaction que j’ai eue
4 avec lui à ce stade —, même s’il était en exil... reste que c’était un ancien ministre qui
5 était revenu à Bangui à cette époque-là pour jouer son rôle dans le processus
6 politique, et il est devenu, donc, une personnalité influente au sein du mouvement
7 anti-balaka. Il s’est servi de cette plateforme plus tard pour former un parti politique.
8 À mon avis, il voulait reprendre sa vie politique, ce qu’il faisait très bien. Il a réussi à
9 mobiliser un... des foules à Boy-Rabé, il y avait beaucoup de gens qui... qui étaient
10 autour de sa maison, donc il a réussi à obtenir des soutiens.

11 Q. [10:04:33] Qu’en est-il de ses tentatives d’obtenir des sièges au sein de l’Assemblée
12 législative. Est-ce que vous avez des détails sur ce point ? C’était un de ses objectifs...
13 énoncés par lui dans le cadre de sa plateforme politique.

14 R. [10:04:53] Lorsque je l’ai rencontré, il a, à l’évidence, tenté de se présenter comme
15 dirigeant, comme porte-parole d’un certain groupe de la population centrafricaine. Il
16 m’a expliqué que les Séléka étaient nourris d’illusions, ils ont commis des pillages,
17 ils ont attaqué la population locale, et que les gens n’avaient plus... ne possédaient
18 plus rien. Il fallait donc qu’il organise des groupes et que, donc... « que l’on obtienne
19 compensation pour que nos voix soient entendues sur le plan politique, que nous ne
20 soyons pas laissés-pour-compte, parce que nous sommes des victimes et les victimes
21 ne peuvent pas être laissées-pour-compte. ».

22 Nous n’avons pas parlé de stratégie politique comme telle, mais il m’est apparu
23 comme étant quelqu’un de très capable d’exprimer une ambition politique, ce que
24 les Anti-balaka ne semblaient pas en mesure de faire. Alors, que lui, il a bien réussi à
25 articuler, à exprimer cette ambition politique. Et il a utilisé, donc, cette plateforme,
26 pour gagner une influence et jouer un rôle dans le processus politique en République
27 centrafricaine.

28 Q. [10:06:16] Et dans l’avant-dernier point faisant partie de la plateforme politique, il

1 est question de... de se débarrasser de tous les combattants étrangers se trouvant en
2 République centrafricaine. Qu'a-t-il dit à ce sujet et qu'avez-vous compris de sa
3 réponse ?

4 R. [10:06:38] Je pense que cela nous ramène à la référence qui a été faite à la
5 composition même de la Séléka. Certains membres de la Séléka étaient des
6 combattants étrangers provenant notamment du Soudan, mais il y en avait aussi qui
7 venaient du Tchad. C'était l'une des principales... des principaux griefs exprimés par
8 les Anti-balaka et par M. Ngaïssona, c'est qu'ils ne voulaient pas être dirigés par des
9 étrangers. Il existe de nombreux documents indiquant que des Soudanais de haut
10 rang — appartenant aux forces armées soudanaises, donc — se trouvaient à Bangui
11 pendant le coup d'État et qu'ils faisaient partie de la Séléka. Et ce que j'ai compris
12 des propos de Ngaïssona, c'est que les Anti-balaka et lui voulaient que les
13 combattants étrangers quittent le pays, à savoir, les anciens membres... ou les
14 membres de la Séléka provenant principalement du Soudan mais aussi du Tchad.

15 Q. [10:07:46] Et qu'en est-il des membres de la Séléka qui provenaient du nord de la
16 République centrafricaine ? Est-ce qu'il en a été question ?

17 R. [10:07:59] Oui, nous en avons discuté. D'après ce dont je me rappelle... Vous
18 savez, Ngaïssona a dit que nous pouvons toujours vivre avec les musulmans, mais
19 nous ne voulons pas que les rebelles mènent le bal. D'après ce que j'ai compris de ses
20 propos et... les Anti-balaka seraient disposés à accepter la cohabitation avec les
21 musulmans à l'échelle locale. Ils n'ont pas évoqué de scission du pays ou de
22 séparation du pays, comme le réclamaient d'autres voix politiques à l'époque.
23 D'après ce que j'ai compris, ils étaient disposés à accepter la cohabitation avec les
24 musulmans centrafricains... mais pas celle des étrangers.

25 Q. [10:09:04] Vous avez peut-être déjà répondu en partie à cette question, mais je
26 vous la repose : est-ce que la distinction était claire entre ce que M. Ngaïssona avait
27 déjà fait pour atteindre ses objectifs politiques et ce qu'il avait l'intention de faire —
28 lors de votre entretien ?

1 Vous avez évoqué l'organisation des Anti-balaka, la professionnalisation du
2 mouvement anti-balaka, la délivrance de cartes d'identité, la liste d'adhérents, et
3 cetera, et cetera. Est-ce que vous avez parlé de ce qu'il avait déjà accompli en tant
4 que dirigeant du mouvement anti-balaka ?

5 R. [10:09:42] Oui, à ce stade-là, le... l'inscription des membres ou des adhérents allait
6 bon train. Et je fais référence à cela dans mon rapport : le manifeste politique ou le
7 statut... enfin, les... les buts, les ambitions politiques étaient déjà bien définis et cela
8 s'inscrivait dans le cadre des quatre points qu'il voulait réaliser.

9 À peine quelques jours après cet entretien, j'ai pu obtenir copie des... des badges
10 anti-balaka, j'ai rencontré des membres anti-balaka qui m'ont montré des dossiers et
11 qui m'ont montré leur propre badge, donc tout cela avait été délivré tel que
12 Ngaïssona me l'avait expliqué. Je ne me souviens pas si nous avons discuté du
13 nombre d'adhérents qu'il avait inscrits sur sa liste, mais j'ai eu l'impression que le
14 processus était déjà bien avancé à ce stade-là.

15 Q. [10:11:00] Est-ce qu'il vous a expliqué comment il avait l'intention d'atteindre les
16 autres objectifs, les objectifs futurs, les choses qu'il n'avait pas encore eu le temps de
17 faire ?

18 R. [10:11:16] En toute franchise, je me m'en souviens pas. Je ne me souviens pas de
19 discussion sur la stratégie ou sur la manière dont il allait atteindre cet objectif. Il a
20 évoqué les objectifs, il a parlé de la professionnalisation des Anti-balaka, il a exprimé
21 les points de vue ou le... le but qui consistait à présenter les vues des Anti-balaka à
22 l'échelle nationale et internationale, la recherche de moyens de compensation, et
23 c'est à peu près là où nous nous sommes arrêtés.

24 Q. [10:12:04] Dans... dans votre déclaration, au paragraphe 33, qui correspond à la
25 référence CAR-OTP-2091-0127, à la page 0134, vous dites qu'il est clair que
26 Ngaïssona... que vous avez eu l'impression, donc, que Ngaïssona était le dirigeant
27 du groupe anti-balaka. Qu'est-ce qu'il vous a permis de former cette impression-là ?

28 R. [10:12:35] Oui. Il s'est présenté en tant que coordonnateur national des Anti-

1 balaka. Et d'après ces... les propos qu'il avait tenus, il disait par exemple : « C'est moi
2 qui organise les Anti-balaka. Vous savez c'est... je suis en train de préparer un
3 programme politique. » Il a également dit : « Nous devons nous défendre contre les
4 étrangers, les musulmans. » Et donc, en ce sens, il s'est présenté comme étant
5 quelqu'un qui était influent ou qui avait, du moins, un contrôle sur une partie des
6 Anti-balaka. Je crois qu'il convient également de mentionner qu'on utilise
7 l'expression « Anti-balaka », et je crois que cela est confirmé par des études sur le
8 conflit, c'est un groupe assez fragmenté. On ne peut pas vraiment dire que, du fait
9 que Ngaïssona était à Bangui et qu'il se présentait en tant que coordonnateur
10 national des Anti-balaka, cela ne signifiait pas pour autant qu'il avait un contrôle, ou
11 qu'il exerçait un commandement et un contrôle direct sur d'autres groupes, et qu'il
12 s'identifiait aux Anti-balaka. Mais en tout état de cause, j'ai eu l'impression qu'il
13 avait un... il exerçait un certain commandement, une certaine influence sur certains
14 groupes qui s'identifiaient comme anti-balaka, et surtout dans le... la zone de Boy-
15 Rabé et de Bangui.

16 Q. [10:14:12] Dans votre rapport, lorsque vous parlez des milices anti-balaka, et le
17 rapport porte la référence CAR-OTP... — parce que vous êtes l'auteur de plusieurs
18 rapports, je dois préciser de quel rapport il s'agit — CAR-OTP-2001-0566 (*sic*), à la
19 page 2578, vous dites ceci : « Leur principale cible était la communauté musulmane,
20 car en tant que membres ou alliés de la Séléka... puisque les combattants séléka
21 étaient musulmans. » Fin de citation. À votre connaissance, et c'est la question que
22 j'aimerais vous poser, sur la base de vos travaux de recherche, combien de
23 musulmans ont été chassés de la République centrafricaine au moment où
24 Ngaïssona a exprimé sa volonté de... de coexister ou de cohabiter avec les
25 musulmans, comme vous l'avez dit ?

26 R. [10:15:22] Je ne me rappelle pas du nombre exact, à l'époque. Vous savez, c'est
27 aussi à l'époque où les Tchadiens étaient sur le point de quitter le pays. À ce
28 moment-là, les Séléka avaient pratiquement perdu le contrôle de la capitale. Ils ont

1 été chassés. Ils... les quelques musulmans qui sont restés dans la capitale étaient
2 cantonnés dans quelques quartiers, Miskine, PK 5, et quelques enclaves dans la ville,
3 protégées par les soldats de la MINUSCA à l'époque. Il n'y avait donc plus
4 beaucoup de musulmans, mais... et ils étaient dispersés dans la capitale. Le pays était
5 divisé. La capitale était divisée aussi, et j'en ai parlé un peu brièvement dans mon
6 rapport. Il y a eu une... une partition de facto du pays entre le sud-ouest et le nord-
7 est. Le nord-est et le nord sont dominés par les communautés musulmanes et l'ouest
8 et la partie sud sont dominés par les communautés chrétiennes. Mais je ne me
9 rappelle pas du nombre exact.

10 Q. [10:16:49] En gardant cela à l'esprit, est-ce que vous avez discuté avec
11 M. Ngaïssona le fait de cibler, par exemple les civils musulmans ou ces... ces civils
12 musulmans qui ont été ciblés par les Anti-balaka ?

13 R. [10:17:02] Eh bien, ce que Ngaïssona m'a dit, et je pense que cela a été bien
14 documenté par des groupes comme Human Rights Watch et Amnesty International,
15 ainsi que d'autres groupes, lorsque la Séléka a pris le pouvoir au pays, c'était
16 principalement un groupe musulman, en tout cas les principaux dirigeants de ce
17 groupe étaient musulmans, soit du nord de la République centrafricaine, soit du
18 Tchad, soit du Soudan. Ils parlaient arabe et ils étaient musulmans. Ils étaient... ils
19 avaient plus d'affinité avec la population musulmane locale ; ils parlaient la même
20 langue. Et il y avait beaucoup de pillages. Et la résistance venait principalement
21 des... des FACA, qui étaient constituées principalement de... de... de la partie de la
22 population du centre et de l'ouest du pays. Ça n'était pas forcément des musulmans,
23 * ils faisaient partie de l'armée nationale de la République centrafricaine. Et lorsque
24 les FACA ont commencé à s'organiser et à organiser la résistance contre la Séléka,
25 avec l'aide des Anti-balaka, des membres de la Garde présidentielle, proches de
26 l'ancien Président Bozizé, donc, lorsqu'ils ont commencé à s'organiser et à organiser
27 la résistance, ils ont commencé à prendre pour cible les musulmans, les
28 communautés musulmanes. Et ce que Ngaïssona m'a dit, c'est que c'était une forme

1 de résistance, d'autodéfense de la part de la population. En quelque sorte, si vous
2 étiez attaqué, qu'est-ce que vous feriez. Ce sont des groupes d'autodéfense,
3 d'autoprotection, des milices d'autodéfense qui se protégeaient contre les
4 musulmans. Nous ne pouvons pas accepter d'être attaqués par des musulmans et
5 c'est pourquoi ces groupes s'organisent en groupes d'autodéfense.

6 M. IVERSON (interprétation) : [10:19:32] Très bien. Merci infiniment. J'en ai terminé.
7 Je n'ai plus de questions à vous poser ce matin. Merci d'avoir bien voulu répondre à
8 mes questions.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:19:46] Merci à vous,
10 Monsieur Iverson.

11 Je me tourne maintenant vers les représentants légaux des victimes. Maître
12 Massidda avez-vous des questions ?

13 Pardon, allez-y, Maître.

14 M^e FALL : [10:20:07] (*Début de l'intervention inaudible*)... Monsieur le Président.

15 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

16 PAR M^e FALL : [10:20:28]

17 Q. [10:20:30] Bonjour, Monsieur Agger.

18 R. [10:20:32] (*Intervention non interprétée*)

19 Q. [10:20:33] Monsieur Agger, je suis un des membres de l'équipe constituée pour
20 défendre les intérêts des victimes des autres crimes dans cette affaire, et j'ai
21 essentiellement travaillé dans les camps de réfugiés qui se situent au Tchad. Et
22 pendant les missions que nous avons effectuées, la question de la religion a été une
23 question récurrente et fondamentale, qui est revenue à chaque fois dans les
24 discussions. Et c'est la raison pour laquelle les deux seules questions que je vais vous
25 poser seront relatives à cet aspect des choses, c'est-à-dire le caractère religieux de ce
26 conflit.

27 M^e FALL : [10:21:27] Permettez-moi de m'asseoir, Monsieur le Président, parce que
28 j'ai des difficultés pour lire debout.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:21:36] Évidemment, vous
2 avez les mêmes droits que M. Iverson, donc, je vous en prie, restez assis si vous
3 préférez.

4 Je pense que nous pourrions peut-être convenir de cela, à chaque fois que nous
5 aurons une visioconférence, les personnes menant l'interrogatoire pourraient rester
6 assises, mais lorsque nous avons des témoins présents dans la salle d'audience, eh
7 bien, nous respecterons alors la procédure établie. Veuillez poursuivre, Maître.

8 M^e FALL : [10:21:59] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

9 Q. [10:22:01] Alors, Monsieur Agger, à la page 5 de votre déclaration, et au
10 paragraphe 19, j'ai lu ce passage : « En février 2014, il y avait une ségrégation
11 religieuse de facto des Centrafricains. » Alors, je souhaiterais vraiment avoir une
12 idée beaucoup plus claire de ce que cela veut dire, parce que j'ai pas bien compris
13 cette notion de « ségrégation de facto », cette « ségrégation religieuse de facto »,
14 qu'est-ce que cela veut dire dans... dans vos propos ? Merci.

15 R. [10:22:56] Merci beaucoup pour votre question, Maître.

16 Je pense qu'à cette époque-là, en République centrafricaine en tout cas, j'ai eu
17 l'impression qu'il y avait une ségrégation à différents niveaux. J'ai parlé,
18 précédemment, et juste avant, de... j'ai décrit que... certains quartiers de Bangui, par
19 exemple, il y a le quartier de Boy-Rabé qui était principalement un quartier chrétien,
20 sous le contrôle des Anti-balaka. Ensuite, vous avez des quartiers qui sont
21 musulmans, par exemple, le quartier de Miskine ou 5 kilo, où la population est
22 principalement musulmane, des commerçants, des civils de confession musulmane,
23 et qui sont affiliés aux Séléka. Je me suis rendu dans ces zones à plusieurs reprises.
24 J'ai rencontré des jeunes, des groupes de jeunes qui étaient armés et qui
25 s'identifiaient clairement aux Anti-balaka ou aux Anti... aux Séléka, donc, soit
26 chrétiens soit musulmans, c'est ainsi qu'ils s'identifiaient.

27 Et donc, ce microcosme, que nous avons observé à Bangui, se reflétait également à
28 l'échelle nationale. Je crois qu'il y a une carte, dans un de mes rapports, qui explique

1 notre compréhension de la situation à l'époque. Mais à l'évidence, il y avait le nord,
2 essentiellement le nord et la partie est du pays, donc les zones près du Tchad et du
3 Soudan, qui sont une zone de refuge où les Séléka se sont basés, où il y a
4 principalement des dirigeants musulmans, certains civils, donc, qui se sont rendus
5 dans ces régions-là pour être protégés. Ensuite, dans la zone ouest et sud, vers le
6 Cameroun, la RDC, eh bien, ces zones-là du pays étaient dominées par des chrétiens
7 influencés par les Anti-balaka. Et je pense donc que cette ségrégation s'est produite à
8 différents niveaux. Au niveau politique, certains partis politiques s'identifiaient
9 clairement comme ayant une identité chrétienne, d'autres comme ayant une identité
10 musulmane. Un travail remarquable a été effectué par des imams influents, par des
11 membres de la...l'église catholique également. Et cela, donc, témoigne de la
12 ségrégation qui existait à l'époque. Merci.

13 Q. [10:26:12] Merci, Monsieur Agger.

14 Je comprends qu'il y ait eu des... une ségrégation de facto, ainsi que vous l'avez
15 expliqué, dans... sur le plan national, mais est-ce que vous avez noté cette
16 ségrégation de facto dans la capitale Bangui ?

17 R. [10:26:34] Comme je l'ai dit, il y a des quartiers où il y avait une plus forte
18 concentration de musulmans et d'autres quartiers où il y avait une plus forte
19 concentration de chrétiens.

20 Je dirais que, sur le plan individuel, les choses ne sont jamais noir et blanc. Il y a
21 toujours des chrétiens qui... qui ont des... des membres de la famille ou des amis
22 musulmans et qui, donc, dépassent ou transcendent ces barrières. Mais à cette
23 époque-là, en tout cas d'après ce que j'ai compris, étant donné toute la violence qui
24 avait eu lieu pendant la période du coup d'État perpétrée par des membres de la
25 Séléka, puis par des membres des Anti-balaka, il était difficile, parfois, pour un
26 non-musulman de pénétrer dans certaines zones de Kilo 5, par exemple. Ou disons
27 que ça ne prenait pas grand-chose pour attiser les... le feu. Il suffit qu'il y ait un
28 différend, un malentendu sur un commerce ou sur quelque chose de ce genre entre

1 un musulman et un non-musulman et... et du coup, il y a une escalade, parce qu'il y
2 avait, justement, ce... ce clivage religieux.

3 Je crois qu'il est important de prendre un peu de recul et de comprendre que c'est
4 quelque chose qui a émergé pendant le conflit et qui est devenu une sorte de facteur
5 renforçant ce sentiment. Les gens qui connaissent le pays beaucoup mieux que moi
6 et qui connaissent l'histoire de ce pays seraient d'accord avec moi pour dire que,
7 autrefois, que vous soyez musulman ou chrétien, cela importait peu. Mais c'est
8 devenu un problème, à cette époque-là en particulier. Merci.

9 Q. [10:28:50] Je vais devoir peut-être poser une dernière question, sur un passage,
10 toujours, de votre déposition, à la page 6, et le paragraphe 26, à propos des réfugiés
11 du camp de Saint-Joseph de Bangui. Vous nous dites que vous vous êtes rendu
12 dans... dans ce camp, et vous supposez qu'il y avait aussi des musulmans. Et vous
13 dites : « Je les ai reconnus à leurs vêtements. » Moi, je voudrais quand même que
14 vous m'expliquiez un peu ce que cela veut dire.

15 R. [10:29:40] Oui, effectivement, comme vous le dites à juste titre, je me suis rendu
16 dans ce camp pour personnes déplacées, et j'ai même pris des photos là-bas. Et je ne
17 veux pas faire preuve de préjugés ou de discrimination, mais je pense qu'il est
18 possible de s'accorder pour dire que, en regardant la... comment dire... la... le fait que
19 certaines personnes parlent arabe, la façon de porter un couvre-chef ou un foulard, le
20 fait d'être réfugié dans... comment dire... dans une mosquée, ou le fait de voir des
21 individus parler à certains individus, je pense que tout cela permet d'identifier les
22 relations, l'appartenance de ces individus. Tout comme en me voyant vous pouvez
23 dire que je suis blanc et que je suis occidental. Que je sois musulman pratiquant ou
24 pas, vous ne le sauriez pas si je ne vous le disais pas. N'empêche que je crois qu'il y a
25 des façons qui permettent de distinguer entre les individus. Il... Il n'y a pas que la
26 physionomie ou l'apparence des gens. J'ai parlé à des gens qui m'ont dit « oui, dans
27 ce camp de réfugiés, il y a des musulmans et des chrétiens ». Et j'ai pu constater que
28 des églises et des mosquées ont pu accueillir des membres de la population de

1 confessions différentes, donc, parce que ce sont des endroits sûrs où les gens
2 pouvaient se sentir en sécurité.

3 Q. [10:31:44] Oui. Monsieur Agger, pour votre gouverne et pour la gouverne de tous
4 ceux qui nous écoutent, j'ai posé cette question parce que nous avons rencontré à...
5 dans les camps de... du Tchad, comme je l'ai dit, des victimes qui nous ont dit :
6 « Moi, je suis de confession chrétienne, mais j'ai été victime de mon habillement ou
7 de mon apparence. » Et ils ont été pris pour musulmans parce qu'ils étaient habillés
8 de... de telle ou telle manière. Et cela, c'est... il y en a un bon nombre. C'était la raison
9 de... profonde de ma question. En tout cas, je vous remercie. Vous avez apporté de
10 l'éclairage à mes questionnements.

11 M. FALL : [10:32:36] Merci, Monsieur le Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:37] Je crois que votre
13 dernière... votre dernière parole était plutôt une observation plutôt qu'une
14 déclaration. Merci beaucoup.

15 Donc, Monsieur Suprun, avez-vous des questions ?

16 M. SUPRUN (interprétation) : [10:32:47] Pas de questions.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:32:49] Très bien. C'est
18 maintenant à la Défense de prendre la parole.

19 On pourrait peut-être prendre notre pause-café virtuelle ? Enfin, c'est à vous de voir.

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [10:33:14] Il serait peut-être bon de faire une petite
21 pause maintenant. Ainsi, M^e Proulx et moi-même pouvons un petit peu élaguer nos
22 questions ; certaines questions ont déjà été posées, donc ça... ça nous fera gagner du
23 temps.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:33:30] Eh bien, alors, on
25 reprendra à 11 heures et quart. Ça vous laisse un peu de temps pour bien élaguer
26 vos questions. À tout à l'heure.

27 M^{me} L'HUISSIER : [10:33:50] Veuillez vous lever.

28 (*L'audience est suspendue à 10 h 33*)

1 *(L'audience est reprise en public à 11 h 17)*

2 M^{me} L'HUISSIER : [11:17:34] Veuillez vous lever.

3 Veuillez vous asseoir.

4 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:18:00] Bonjour. C'est
6 maintenant l'heure pour la Défense de prendre la parole.

7 Madame... Maître Proulx, c'est à vous.

8 Ah ! Mais je vois M. Iverson debout.

9 M. IVERSON (interprétation) : [11:18:16] Juste pour les présentations, je tiens à dire
10 que Yassin Mostfa, notre commis aux affaires, est maintenant avec nous.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:18:28] Bien. J'ai été un peu
12 rapide pour donner la parole à M^e Proulx, mais maintenant je donne la parole à
13 M^e Proulx.... ou Monsieur... Ou Maître Knoops ? Celui que se lève le premier.

14 M^e KNOOPS (interprétation) : [11:18:41] C'est juste pour présenter notre
15 programme : M^e Proulx va faire le contre-interrogatoire sur deux questions — je
16 crois — au nom de la Défense, et ensuite, moi, j'aurai deux questions à poser, enfin
17 deux sujets bien précis à aborder avec le témoin.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:19:04] Bien. Alors, qu'en
19 est-il de la Défense de M. Yekatom ?

20 M. HANNIS (interprétation) : [11:19:16] Je crois que je ne prendrai pas longtemps du
21 tout, moins de temps que prévu. Si on n'en a pas fini aujourd'hui, je pense qu'on va
22 reprendre mercredi, n'est-ce pas ? Et mercredi, je n'en aurai pas pour longtemps.
23 pour 2 heures, pas plus.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:19:40] Très bien.

25 Donc, Maître Proulx, c'est à vous.

26 M^e PROULX (interprétation) : [11:19:44] Merci, Monsieur le Président.

27 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

28 PAR M^e PROULX (interprétation) : [11:19:50]

1 Q. [11:19:50] Bonjour, Monsieur Agger.

2 R. [11:19:53] Bonjour.

3 Q. [11:19:54] Je m'appelle Marie-Hélène Proulx et je suis un conseil représentant les
4 intérêts de M. Ngaïssona.

5 J'espère que nous allons pouvoir nous entretenir en audience publique pour
6 l'essentiel de cet interrogatoire, et je vais faire attention à ne pas révéler vos sources,
7 mais si vous pensez à un moment ou à un autre qu'il faut révéler l'identité, faites-le-
8 moi savoir et nous passerons * en audience à huis clos partiel.

9 Et si mes questions ne sont pas claires, n'hésitez pas à me le dire et je les
10 reformulerai, bien sûr.

11 Un petit avertissement maintenant : je vais faire la navette entre différents
12 documents et cela peut-être... pas être très pratique, et je m'en excuse à l'avance si ce
13 n'est pas très pratique.

14 Tout d'abord, parlons de vos recherches concernant les origines du conflit en RCA.
15 Votre rapport souligne bien la complexité du conflit qui ont (*sic*) été déclenchés par
16 l'intervention — dans une grande mesure — de pays étrangers. À... première page
17 de votre rapport de 2014, qui est le... au numéro 1 de la liste de l'Accusation, à la
18 page 2566 — je vais lire lentement pour que cela puisse être consigné : « D'autres
19 pays ont poursuivi les intérêts économiques et politiques qui ont exacerbé la
20 violence en RCA et ont déstabilisé le pays. Le Tchad et le Soudan, pays voisins, ont
21 apporté leur soutien aux Séléka dans le but d'installer un gouvernement coopératif
22 qui pourrait aider à protéger les intérêts pétroliers tchadiens et à éviter que la RCA
23 devienne le refuge des rebelles qui pourraient potentiellement déstabiliser ces deux
24 pays. » Pouvez-vous nous dire un petit peu comment, d'après vous, le Tchad et le
25 Soudan ont essayé à eux deux de déstabiliser la RCA et le régime de Bozizé ?

26 R. [11:22:22] Oui, merci beaucoup. Je suis ravi de pouvoir vous parler et de pouvoir
27 parler, d'ailleurs, à toute l'équipe représentant M. Ngaïssona.

28 Le... l'implication du Tchad et du Soudan — je crois que j'en ai déjà parlé

1 précédemment —, il y avait des membres haut gradés et des commandants des
2 Séléka qui venaient surtout du Soudan. L'un s'appelait Assimeh, je crois ; c'est un
3 nom assez connu, c'est un ex-membre des Janjaouid qui est un groupe de miliciens
4 au Darfour. Il a dirigé plusieurs groupes de Séléka qui étaient parmi les premiers à
5 envahir le nord du pays. Et ensuite, il est passé... il est parti vers le Sud, vers Bangui,
6 et il a capturé la capitale, entre autres... avec d'autres.

7 Je peux parler aussi du pétrole, parce que je me suis penché là-dessus. Il y a donc
8 des... un gisement partagé de pétrole entre le sud du Tchad et la RCA, qui chevauche
9 donc la frontière, et la... le pétrole a tendance à s'écouler plutôt vers la RCA du fait
10 de l'inclinaison du terrain et... ce qui signifie donc que si la RCA commençait à
11 exploiter son pétrole de son côté, elle va pomper, bien sûr, la poche tchadienne.
12 Donc ça, c'est un des intérêts directs du Tchad : le Tchad veut avoir un
13 gouvernement en RCA qui lui est favorable.

14 Alors, je ne me suis pas trop penché là-dessus quand même, mais quand on...
15 regarde l'histoire, on voit que Bozizé lui-même est venu au pouvoir grâce au... à un
16 coup d'État, les gardes présidentiels... la garde présidentielle... il y avait des
17 Tchadiens parmi les forces élites de l'armée de Bozizé, * il y a plusieurs incidents lors
18 desquels ils l'ont aidé à combattre la résistance à l'extérieur de la capitale. Donc, il y
19 a toujours eu une grande coopération entre le régime Bozizé et le Tchad.

20 Et là, dans les années 2000, 2010... de 2000 à 2010, on arrive à une période où Bozizé
21 dirige plus son attention vers la Chine ou l'Afrique du Sud. La Chine, par exemple, a
22 eu différents contrats — des contrats pétroliers —, même l'Afrique du Sud aussi,
23 avec une compagnie qui s'appelle Dig Oil. * Et l'Afrique du Sud envoie également,
24 vous savez, je crois que c'est 400 soldats pour aider à protéger certains de leurs
25 intérêts. Donc, je pense vraiment que, côté politique, Bozizé avait un petit peu
26 changé de partenariat, préférait s'orienter plutôt vers les deux pays dont j'ai parlé
27 plutôt que le Tchad pour les partenariats.

28 Q. [11:25:52] Merci.

1 Ce qui peut expliquer pourquoi dans votre... dans vos notes, l'une de vos sources a
2 dit que le Tchad avait été impliqué très en amont et avait commencé à pousser * les 2
3 groupes Séléka qui étaient très éparpillés pour... pour s'unir contre Bozizé. Une autre
4 source vous a dit aussi que les forces tchadiennes avaient protégé Bozizé mais
5 s'étaient retirées en 2012 et n'avaient pas arrêté, donc, l'avance des Séléka vers
6 Bangui et les avaient même aidés ; c'est vrai ?

7 R. [11:26:36] Mais oui, quand on parle de ce genre de choses, bon, c'est un coup... un
8 coup militaire, c'est très compliqué : il y a différents partenaires qui sont impliqués,
9 différents pays aussi, étrangers, et puis il y a toutes sortes de déclarations qui
10 peuvent intervenir.

11 Mais par exemple, * plusieurs témoins m'ont dit que les forces tchadiennes étaient
12 basées à Damara lorsque les Séléka sont arrivés, qu'ils n'ont pas essayé d'arrêter
13 l'avancée des Séléka alors que certains soldats sud-africains avaient essayé de
14 protéger ces... Bangui contre l'attaque des Séléka et que 14 soldats étaient tombés,
15 d'ailleurs. Bon... il y a toujours des différences dans les récits. De toute façon, il ne va
16 pas y avoir un Tchadien ou des Tchadiens qui vont vous dire : oui, on est intervenus
17 et on était main dans la main avec les Séléka. Non, ils ne vont pas dire ça, bien sûr.
18 Donc, on les entend parler à différents membres de différents groupes, on peut
19 observer les... plusieurs choses pour savoir exactement qui était partie au conflit.

20 * Donc, on l'entend en parlant à des membres du groupe et à des observateurs et des
21 études sur le conflit.

22 Q. [11:27:43] Dans votre... dans vos notes de février 2014, l'une de vos sources vous
23 dit que Djotodia était très proche du Soudan et avait des liens étroits avec le Soudan ;
24 qu'en est-il ?

25 R. [11:27:58] Oui, Djotodia, je ne me souviens pas exactement quand c'était, mais à
26 un moment, il a été agent de liaison, personne contact, représentant de... du
27 gouvernement de Centrafrique à Nyala. Bon, c'est une région dans le Darfour près
28 du Sud-Soudan. Il était basé là pendant un bon moment. Il y a vécu, et il a établi son

1 réseau dans cette zone.

2 Q. [11:28:47] Oui, toujours dans ces notes de 2014, il semble que deux de vos sources
3 vous auraient dit que le Qatar aussi avait soutenu Djotodia et avait joué un rôle dans
4 ce soutien, l'un ajoutant qu'il y a aussi des fonds qui sont venus d'Arabie saoudite.
5 Vous pouvez nous en dire plus ?

6 R. [11:29:14] Non, là je ne peux pas nous dire grand-chose là-dessus, par rapport à ce
7 qu'il y a sur les... dans mes notes. Je n'ai pas pu obtenir d'élément de preuve pour
8 étayer cela. C'est pour cela d'ailleurs que j'y fais juste référence. En tant que
9 chercheur, je veux être exhaustif, hein, je veux présenter toutes les informations que
10 j'ai... que j'ai obtenues, et ensuite c'est au lecteur de... d'évaluer les choses en prenant
11 en compte ce que j'ai écrit.

12 Q. [11:29:55] Merci.

13 Bon, je voudrais quand même poursuivre sur ce sujet. Encore une de vos sources, en
14 2014, page 0286, vous parle d'une soi-disant lettre, selon laquelle le Qatar voudrait
15 orienter et diriger la RCA vers l'islam. Qu'en pensez-vous ?

16 R. [11:30:24] Mais quand on voit quelles sont les plaintes qui avaient été faites
17 par les Séléka, par les musulmans, les membres de la communauté musulmane, et
18 cetera, on voit bien que certains ont... que cette communauté se sentait marginalisée,
19 et se sentait un peu citoyen de deuxième zone, en ne faisant pas partie de la famille
20 politique pendant Bozizé. On entendait des choses comme : « Le Nord n'est pas
21 développé, le gouvernement central ne nous a jamais fourni de quoi nous
22 développer, et cetera, et cetera. » Donc, mon interprétation c'est que les membres...
23 les anciens membres... les membres éminents de la Séléka, les membres qui venaient
24 de la RCA, du Soudan, auraient aimé avoir contact avec certains membres au Qatar
25 ou dans d'autres pays. Mais enfin, * cette lettre, je ne suis pas en mesure d'y faire
26 référence, elle ne figure pas dans le rapport. Il y est fait référence au passage, je l'ai
27 trouvée lors de mes recherches, mais bien évidemment, je ne suis pas arrivé à
28 trouver d'élément vraiment qui soit vraiment pertinent. Il y a eu certes des rapports

1 selon lesquels les Français auraient soutenu l'armement des Séléka... des Séléka ou
2 d'autres groupes. Enfin, quand on est dans un conflit comme ça, on entend des
3 rumeurs de toutes parts, et quand on n'a pas d'incident ou de fait bien précis « à
4 laquelle » on peut faire référence, eh bien, on arrive comme cela.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:32:03] Vous avez parlé de
6 ces notes de 2014, pouvez-vous nous donner le numéro ERN de ce fameux
7 document, ces notes de 2014 ?

8 M^e PROULX (interprétation) : [11:32:14] Oui. Il s'agit de la pièce qui se trouve à
9 l'onglet 5 de la liste du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2091-0264.

10 Q. [11:32:41] Monsieur Agger, vous avez presque préempté ma première... ma... ma
11 question étant donné que vous avez parlé de la France. Alors, vos sources parlent de
12 l'importance de l'influence de la France en RCA. La France a-t-elle joué un rôle
13 pour... dans la déstabilisation du pays ?

14 R. [11:32:58] Oui, dans une certaine mesure.

15 Q. [11:33:00] Pouvez-vous nous en dire plus ?

16 R. [11:33:03] Allons, allons, on peut jouer un rôle actif pour déstabiliser les choses et
17 on peut aussi être activement non impliqué, c'est un peu ce qu'a fait... ce qui s'est
18 passé quand on regarde les choses sur le banc de touche, et pas vraiment sur le
19 terrain. Donc, les Séléka ont commencé... quand les Séléka ont commencé à être
20 formés, à avancer, les Français avaient des forces très capables dans le pays * et la
21 région, mais à ce moment, on n'a pas vu la France faire quoi que ce soit sur le terrain
22 pour essayer de désescalader la situation. C'est arrivé plus tard, quand les Séléka
23 avaient pris le pouvoir et que les choses étaient devenues incontrôlables. Mais vous
24 savez, lorsqu'on parle de... il y avait une espèce de fatigue internationale à ce qui...
25 avec le gouvernement Bozizé en CAR à l'époque. Les partenaires régionaux, les
26 partenaires internationaux finalement avaient bien envie d'essayer quelque chose de
27 nouveau pour le pays, c'est pour ça qu'ils ne se sont pas vraiment impliqués lorsque
28 les Séléka sont arrivés et ont... sont avancés sur Bangui.

1 Q. [11:34:31] Oui, je fais référence encore à vos notes, parce qu'il y avait des
2 informations assez importantes. Même note, donc, même page ERN, 0270. Là votre
3 source vous dit que la France et le Tchad avaient fait une affaire pour que Bozizé soit
4 chassé, parce qu'il ne suivait plus les ordres de toute façon. Est-ce que vous en avez
5 entendu parler ?

6 R. [11:34:58] Oui. Enfin, je pense que c'est un peu extrême quand même. Si on pose la
7 question à Bozizé, il vous dira qu'il ne suivait les ordres de personne, évidemment.
8 Mais bon, c'est la même chose, disons, qu'on en avait assez de Bozizé, tout le monde
9 en avait assez de Bozizé. Et après un très long dialogue national en RCA, il y a eu
10 des réformes qui avaient été prévues mais qui n'ont pas été mises en place. Le
11 développement dans les zones rurales était extrêmement limit. Alors qu'ils se soient
12 aussi... soient... soient rencontrés à un endroit dans une... pour dire « allez, allez on
13 va chasser Bozizé à nous deux », ce n'est pas comme ça « qui » s'est passé, mais en
14 tout cas, sur le terrain, ces pays ont accepté silencieusement ce qui se passait, sans
15 rien dire.

16 Q. [11:35:52] Lorsque vous avez témoigné devant le Comité américain des affaires
17 étrangères — document n° 2 sur la liste du Bureau du Procureur, CAR-OTP-2081-
18 0603, page 0658 —, vous avez dit : « Les sources... les sources naturelles... les
19 ressources naturelles ont aussi attiré un grand nombre de pays, le Tchad, le Soudan,
20 l'Afrique du Sud, la Chine et la France. Les interventions de ces gouvernements ont
21 influencé la dynamique de sécurité dans ce pays. Pour ce qui est du Tchad et du
22 Soudan, ils étaient très intéressés et ont énormément contribué au conflit. Des
23 mercenaires venant de ces deux pays faisaient partie du mouvement Séléka et ont
24 commis d'horribles atrocités, et ont... se sont livrés à des pillages. » Fin de citation.
25 Donc, le coup d'État qui a chassé le Président Bozizé était... était-il plus ou moins
26 orchestré par des pays étrangers notamment le Tchad, le Soudan et la France ?

27 R. [11:37:25] Je n'irais pas jusque... jusqu'à dire que ça a été orchestré. Mais les
28 combattants expérimentés des Séléka étaient soit tchadiens, soit soudanais. C'est

1 toujours difficile pour moi de savoir ce qui s'est vraiment passé au niveau politique
2 et jusqu'où les choses sont allées. Khartoum n'est peut-être pas forcément... n'a pas
3 forcément la maîtrise de toute les forces au Darfour, qui étaient les forces principales
4 dont on parle ici. C'était la même... la source principale de combattants étrangers
5 pour les Séléka, même chose pour le Tchad d'ailleurs, hein. Donc, on ne peut pas
6 dire que les groupes rebelles qui sont sur un territoire sont parfaitement contrôlés
7 par le gouvernement de... de qui que ce soit. Donc, je suis d'accord avec le fait qu'il y
8 avait des ressortissants de pays étrangers qui étaient des Séléka et qui ont eu une
9 grande influence dans le coup d'État, certains venant... étaient membres des
10 Janjaouid, par exemple, s'ils venaient du Soudan. Mais je ne sais pas vraiment ce qui
11 s'est passé au niveau des capitales, au niveau politique ; je ne peux pas vous dire ce
12 qui s'est passé là, entre... à Khartoum et à N'Djamena.

13 Pour ce qui est de la France, moi, j'avais plutôt l'impression que la France regardait
14 de l'autre côté, tout simplement, et était assez silencieuse. Donc, il y a des sources
15 qui disent que la France aurait entraîné les Séléka, leur aurait donné des armes. Mais
16 moi, je dis... j'ai juste entendu parler de cela, mais je n'ai eu aucune... aucun élément
17 de preuve pour étayer ce fait.

18 Q. [11:39:26] Mais convenez-vous avec moi que les influences étrangères ne se sont
19 pas arrêtées après que Bozizé ait (*sic*) été chassé du pouvoir, elles ont... se sont
20 poursuivies lors du régime Djotodia ?

21 R. [11:39:45] Oui.

22 Q. [11:39:46] Revenons à vos notes. Vos notes... Bon, je... vous dites que parfois on ne
23 peut pas faire confiance à toutes ces notes, mais bon, elles sont assez intéressantes.
24 L'une de vos sources de 2014, à la page 0266, vous dit que « après avoir... les
25 Français... après avoir chassé Bozizé... après s'être débarrassés de Bozizé, voulaient
26 se débarrasser de Djotodia parce qu'ils ne l'aimaient pas, ils voulaient quelqu'un
27 qu'ils pouvaient contrôler plus facilement ». Vous avez entendu d'autres sources qui
28 étaient d'accord avec ce son de cloche ?

1 R. [11:40:20] Moi, je ne sais pas exactement quels sont... quel est... ce que m'avait dit
2 (*phon.*) cette source, parce que ça fait longtemps quand même que j'ai été là-bas.
3 Mais, oui on est... à nouveau, avec Djotodia, il y a eu beaucoup de déception. Les...
4 Djotodia et les Séléka ont pris le pouvoir et tout le monde était déçu. La
5 communauté internationale était déçue, la population locale aussi, les leaders
6 régionaux, parce que toutes les... toutes les... tous les... toutes les plaintes qu'avaient
7 les gens en République... en République centrafricaine qui les ont poussés à soutenir,
8 par exemple, les Séléka, c'étaient des problèmes de développement limité, de... de...
9 d'atrocités commises, des problèmes d'infrastructures, et cetera.

10 Donc, les Séléka ont été mobilisés pour trouver une solution à tout cela. Et une fois
11 que Bozizé est parti, Séléka est arrivé. La population en République centrafricaine et
12 les partenaires internationaux ont été déçus à nouveau, parce qu'on a parlé de
13 réforme, mais rien n'a été fait. C'est... on avait plutôt l'impression que c'étaient des
14 gens au sein des Séléka qui allaient profiter de la situation pour s'enrichir.

15 Q. [11:41:50] Oui, et dans vos notes, toujours même source, puisque c'est la même
16 page, 2066 (*sic*), voici ce que dit la source : « Même lors de la transition, la France a
17 eu beaucoup d'influence. Une... un Président de transition a été choisi et contrôlé par
18 les Français. » Vous pouvez nous en dire plus ?

19 R. [11:42:15] Oui, oui. « Contrôlé », c'est un mot... c'est un mot fort, hein. Quand on
20 contrôle quelqu'un... ça veut dire qu'on peut décider parfaitement ce que va faire
21 l'autre personne, quand on « le » contrôle. Disons, qu'ils étaient plutôt... ils avaient
22 une influence dans les discussions. Et... mais bon, et c'est vrai qu'ils ont eu une
23 certaine influence dans les discussions qui ont amené à ce Président de transition en
24 RCA.

25 Q. [11:42:47] Et qu'en est-il de l'opération Sangaris ? Convenez-vous avec moi pour
26 dire que la France aussi a eu pas mal d'influence dans cette opération ?

27 R. [11:42:55] Oui. Oui, absolument.

28 C'était une intervention majeure. C'est de l'intervention où il y avait les meilleurs

1 soldats, les meilleures ressources, les meilleures capacités, des... recours à des forces
2 spéciales, à de l'imagerie satellite, à de très bons... à de bons équipements, avec des
3 forces bien entraînées, des forces qui étaient sur le terrain extrêmement efficaces —
4 c'est les plus efficaces à l'époque.

5 Q. [11:43:28] Et qu'en était-il de la MISCA ? Est-ce qu'ils étaient sous influence
6 française eux aussi, la MINUSCA ? MISCA (*se reprend l'interprète*)

7 R. [11:43:41] Non, la MISCA était assez fragmentée, d'après que j'ai compris. Tous les
8 pays... Tous les pays alentour envoyaient leurs soldats et, en fait, essayaient de
9 protéger ses (*sic*) propres intérêts nationaux dans un territoire qui n'était pas les (*sic*)
10 leur. Les forces tchadiennes, par exemple, essayaient de protéger leurs intérêts
11 commerciaux et les intérêts commerciaux des minorités tchadiennes en RCA. Même
12 chose pour les Français, déployés à l'aéroport, à la résidence de l'ambassadeur. Pour
13 les Tchadiens, c'est pareil, ils avaient déployé leurs forces à l'ambassade tchadienne,
14 les Français à l'ambassade de France. Enfin... surtout avec la MISCA, on voit
15 vraiment... Il y avait aussi des Camerouniens... Camerounais (*se reprend l'interprète*),
16 parce qu'aussi leur... leur pays est... est proche, donc ils voulaient aussi protéger leur
17 canal d'approvisionnement vers Bangui. Donc, les forces étaient assez fragmentées.

18 Q. [11:44:58] Mais si l'on devait récapituler ou résumer ce thème de l'intervention
19 étrangère, seriez-vous d'accord avec moi pour dire que, à partir de fin 2012 jusqu'à
20 début 2014, la République centrafricaine était sous influence, à des degrés variés,
21 de... d'acteurs différents ? Acteurs étrangers, qui plus est.

22 R. [11:45:24] Oui, je dirais que c'est d'accord... c'est tout à fait exact, et que cette
23 influence se poursuit aujourd'hui.

24 Q. [11:45:33] Je vous remercie.

25 Je vais passer brièvement à un autre sujet qui a été évoqué par mon confrère
26 représentant légaux (*sic*) des victimes ce matin.

27 Pour beaucoup, le conflit en République centrafricaine est... est un conflit
28 principalement motivé par des considérations religieuses. Or, dans vos notes de

1 2014, et je fais référence au document à répétition — j’espère que je n’ai pas besoin
2 de répéter la référence ERN à chaque fois.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:46:13] Oui, tout à fait. À
4 l’avenir, lorsque vous évoquez la première référence ERN, au complet, et la première
5 page, après cela, vous précisez la page qui vous intéresse. Je crois que nous pouvons
6 vous suivre après cela. Donnez-nous simplement la dernière... les derniers numéros.

7 M^e PROULX (interprétation) : [11:46:33] Merci, Monsieur le Président.

8 Q. [11:46:34] Donc, à la * page 0289, vous semblez tirer vos propres conclusions, ça
9 n’émane pas des sources, et vous dites : « Ce n’est pas une guerre religieuse, c’est
10 plutôt une guerre pour la prise de pouvoir politique et pour les ressources... l’accès
11 aux ressources. » Et vous ajoutez que... un peu plus tard que « les aspects religieux et
12 sectaires de la violence sont, en fait, une conséquence et non pas la cause. Certains
13 musulmans sont... font partie des Anti-balaka, et des chrétiens se retrouvent parmi
14 les Séléka aussi ». Est-ce que vous êtes d’accord avec cette appréciation des choses ?

15 R. [11:47:20] Oui, tout à fait. Vous savez, dans le rapport, je parle de... dans le rapport
16 intitulé *Derrière les manchettes*, donc *Behind the Headlines*, il est question de tous les
17 vecteurs de la... de ce conflit. Nous avons parlé des facteurs sous-jacents du conflit,
18 par exemple les considérations économiques, régionales, internationales, les
19 doléances, à l’échelle régionale et nationale également, et qui... qui vont au-delà des
20 simples considérations religieuses.

21 Q. [11:47:45] Merci. Je vais aborder un autre aspect de votre déposition ; vous en
22 avez parlé brièvement ce matin, et j’entends la présence d’étrangers parmi les
23 troupes séléka. Serait-il permis de dire que les Séléka comprenaient principalement,
24 pas exclusivement, mais principalement, des mercenaires soudanais et tchadiens ?

25 R. [11:48:18] Si par « principalement » vous voulez dire que la majorité, je dirais
26 d’accord, oui. Non, je ne dirais pas cela, la majorité des membres de la Séléka étaient
27 des Centrafricains, du début jusqu’à la fin. En revanche, on a pu constater que
28 certains des éléments qui étaient plus formés et qui faisaient partie de la Séléka, eh

1 bien, ces membres-là avaient été formés ailleurs. C'étaient des mercenaires qui
2 avaient des liens avec le Tchad et le Soudan. Mais lorsque vous regardez les... les
3 effectifs de la Séléka, je dirais que la majorité était constituée de Centrafricains.

4 Q. [11:49:07] Vous avez déclaré, si je ne m'abuse, qu'il y avait également des
5 éléments des Janjaouid au sein de la Séléka. Est-il exact que vous l'avez dit ?

6 R. [11:49:20] Oui. Oui, c'est exact. Je pense avoir fait référence à un commandant en
7 particulier, Assimeh, qui était un combattant très connu et qui était actif dans le
8 cadre du Darfour, dans le conflit qui sévit au Darfour. Vous savez, les Janjaouid,
9 c'est un... c'est un terme, on a l'impression que c'est un groupe monolithique, mais
10 ce n'est pas vrai, il comporte un certain nombre de factions ; certains ont des
11 considérations opportunistes. Et il en va de même pour la Séléka : elle est constituée
12 de quatre ou cinq groupes différents de République centrafricaine qui étaient actifs
13 dans le nord du pays et qui l'ont été pendant une décennie, à peu près, et ils se sont
14 mis ensemble pour former la Séléka. Certains des membres sont bien connus. Il y a
15 des alliances, des... des alliances changent et évoluent rapidement dans cette zone du
16 monde.

17 Q. [11:50:22] Dans vos notes de 2014, à la page 0268, votre source vous dit que le
18 Soudan a encouragé les Janjaouid à se rendre en République centrafricaine et à se
19 livrer à des pillages. Est-ce que vous avez entendu des... d'autres sources confirmer
20 cela ?

21 R. [11:50:46] Je ne sais pas ce que vous voulez dire par cela, au juste.

22 Q. [11:50:54] Est-ce que vous avez recueilli des... d'autres sources d'informations qui
23 corroborent cette affirmation ?

24 R. [11:51:03] Comme je l'ai indiqué précédemment, il y avait beaucoup de pillages à
25 la suite de la prise de pouvoir par la Séléka, dans les provinces, dans la capitale ;
26 nous avons parlé de certains incidents, certains épisodes de braconnage. J'ai
27 l'impression... J'ai eu l'impression, à l'époque, qu'il n'y avait pas d'argent ou de
28 fonds pour payer les mercenaires. Et donc, le paiement, c'était de donner la

1 possibilité de se livrer à des pillages, d'obtenir des véhicules pour les revendre sur le
2 marché noir.

3 Q. [11:51:57] Dans votre rapport de mai 2014, qui correspond à la référence... C'est le
4 premier document dans la liste des documents de l'Accusation, j'ai déjà donné la
5 référence. C'est un document... et la page qui m'intéresse, c'est la page 2566 et 67. Et
6 vous... Vous écrivez que la Séléka était bien armée et lourdement armée. Est-ce que
7 vous savez de quelles armes la Séléka disposait ?

8 R. [11:52:33] Oui. J'en ai vu quelques-unes de première main, des AK 47, à
9 l'évidence. Certains d'entre eux disposaient de pistolets, les hauts gradés, surtout. Et
10 il y avait aussi des RPG. Il y avait quelques photos de ce qu'on appelle des armes
11 techniques, c'est-à-dire, vous avez par exemple un pick-up, un Land Cruiser, avec
12 une mitrailleuse montée à l'arrière. Il y a aussi quelques incidents, on a pu constater
13 des PKM ; principalement, c'est une mitrailleuse sur trépied. Ce sont les armes
14 typiques qu'on a pu constater en République centrafricaine que je qualifierais, dans
15 le contexte de la République centrafricaine, d'armes lourdes.

16 Q. [11:53:42] Étant donné la pression exercée par le Soudan et le Tchad, comme nous
17 en avons discuté il y a quelques instants, pression exercée auprès des... ou sur les...
18 les mercenaires étrangers qui faisaient partie de la Séléka, seriez-vous d'accord pour
19 dire que la population locale, ou même les organisations locales en République
20 centrafricaine, avaient vu, d'une manière générale, l'arrivée de la Séléka — ou perçu
21 cela — comme étant une invasion * d'étrangers?

22 R. [11:54:12] Eh bien, tout dépend à qui vous posez la question en République
23 centrafricaine. Comme nous l'avons dit précédemment, il y avait à l'époque une
24 sorte de division entre... ou clivage entre le Nord et le reste du pays. Mais d'une
25 manière générale, les musulmans, les zones dominées par les musulmans, c'était... il
26 y avait donc, d'une part, les... les zones dominées par les musulmans, et la partie
27 ouest qui était dominée par les chrétiens. Donc, si vous posez la question à... aux
28 gens de la capitale ou de la région ouest, ils vous diraient alors que ce sont

1 essentiellement des étrangers qui occupent le nord du pays. * Mais si vous posez la
2 question ailleurs, vous avez des migrations saisonnières de personnes et de bergers
3 qui entrent et sortent et il y a un commerce transfrontalier, il est donc difficile de
4 faire la distinction entre qui se trouve exactement du côté soudanais de la frontière et
5 qui se trouve du côté de la RCA.

6 Il y avait des éléments étrangers au sein de la Séléka, mais il y avait aussi des
7 éléments indigènes, qui appartenaient, donc, à la République centrafricaine. Lorsque
8 vous examinez la... l'histoire de certains groupes armés présents dans le pays, eh
9 bien, ils étaient basés dans le nord du pays depuis des années déjà.

10 Q. [11:55:27] Donc, lorsque des politiques ou des dirigeants d'organisations locales
11 en République centrafricaine disaient, vers la fin 2012, début 2013, lorsqu'ils
12 prononçaient des discours, et que parfois ils parlaient d'étrangers qui tentaient de
13 prendre le pouvoir en République centrafricaine, ils... leurs propos étaient fondés sur
14 des faits, n'est-ce pas ? Dans une certaine mesure.

15 R. [11:56:00] Oui, il y avait effectivement... ils étaient influencés par des pays voisins,
16 comme nous l'avons expliqué, et par certains partenaires internationaux qui ont
17 choisi de ne pas se... s'intéresser à ce qui se passait dans le pays et qui avaient des
18 intérêts bien précis, comme nous en avons déjà discuté.

19 Q. [11:56:27] Vous avez évoqué le fait que le Président Bozizé était contesté par de
20 nombreux habitants du pays. Seriez-vous d'accord pour dire que l'on pouvait
21 s'attendre à ce que certains Centrafricains allaient résister contre ce qu'ils
22 percevaient comme étant un coup d'État dont aurait été victime un président élu ?

23 R. [11:57:00] Je pense évidemment que personne ne soutiendrait des assaillants qui
24 viendraient s'attaquer ou s'en prendre à leur village. Mais si vous examinez
25 l'avancée de la Séléka et la manière dont ils ont commencé à prendre certains
26 villages, notamment dans le nord du pays, eh bien, ils se sont dirigés vers le sud
27 graduellement, au fil de quelques mois, et les groupes ont commencé à prendre de
28 l'ampleur, ils ont commencé à attirer de plus en plus de Centrafricains. Et comme

1 nous l'avons dit précédemment, il y avait un certain degré de soutien à la Séléka, au
2 début, et... soutien qui s'est estompé lorsque la Séléka n'a pas concrétisé ses
3 promesses.

4 Et donc, il y a eu aussi le fait que des communautés chrétiennes ont été largement
5 prises pour cibles — cela a été documenté par des organisations comme Human
6 Rights Watch * Amnesty International et d'autres. Des atrocités ont été commises par
7 la Séléka à l'encontre de ces communautés. Donc, après les... les espoirs qui avaient
8 été nourris au départ, des espoirs de changement, eh bien, très vite, ce sentiment
9 s'est transformé en... en déception, et les gens n'avaient plus de... n'apportaient plus
10 leur soutien à la Séléka. Merci.

11 Q. [11:58:30] Merci.

12 Eh bien, c'est justement une transition naturelle : je voulais parler des Anti-balaka.
13 Dans votre rapport de mai 2014, *Behind the Headlines — Au-delà des manchettes* —,
14 vous expliquez comment la population locale avait commencé à s'organiser en
15 groupes d'autodéfense dotés d'armes simples. D'après ce que vous en savez, pour
16 l'essentiel, est-ce que le but de ces groupes, de la création de ces groupes, était
17 simplement de se défendre contre les exactions commises par la Séléka ?

18 R. [11:59:11] Oui. Dans une large mesure, oui, c'est le cas. Peut-être pourrions-nous
19 en parler davantage, mais je pense que... je rappelle que l'Anti-balaka n'est pas un
20 groupe monolithique, homogène. J'ai d'ailleurs essayé d'expliquer dans mon rapport
21 qu'il existe différents niveaux, différentes composantes du mouvement anti-balaka.
22 Certaines sont plus organisées que d'autres, certaines sont locales... donc des
23 groupes anti-balaka locaux qui ne s'intéressent qu'à la défense et la sécurité de leur
24 propre village et d'autres, qui étaient beaucoup plus organisés et qui avaient des
25 relations avec la Garde présidentielle, la... les FACA, l'armée nationale. Donc, je
26 pense qu'il y a une grande différence à cet égard...

27 Certains groupes anti-balaka, et d'autres groupes aussi, ont une longue histoire, en
28 République centrafricaine, d'autodéfense, de groupes de défense, du fait de

1 l'incapacité du gouvernement central à exercer son pouvoir en dehors de la capitale
2 et dans les régions. Donc, au fil de l'Histoire du pays, il y a eu des groupes
3 d'autodéfense qui se sont constitués pour se défendre contre Bozizé, contre des
4 brigands, et cetera.

5 Q. [12:00:33] Nous y reviendrons. Nous reviendrons sur les différents groupes, mais
6 avant cela, j'aimerais vous poser la question suivante : il n'y avait pas d'exigence
7 particulière, il n'y avait pas de critères pour s'identifier à... au mouvement anti-
8 balaka ? D'ailleurs, dans une de vos sources que vous citez dans vos notes de 2013, à
9 la page 0284, vous avez dit que les habitants locaux prenaient une machette et, du
10 coup, deviennent des Anti-balaka. Donc, le terme était utilisé de façon assez... disons
11 d'une manière qui n'était pas très stricte.

12 R. [12:01:14] Oui, je suis tout à fait d'accord.

13 Q. [12:01:18] Dans votre rapport, vous déclarez que, dans un premier temps, ils
14 avaient des armes primitives et artisanales, mais qu'ils ont commencé à avoir des
15 armes plus lourdes * en combattant la Séléka. ; est-ce que c'est exact ?

16 R. [12:01:35] Oui, c'est exact. D'ailleurs cela a été documenté par des photographies
17 et d'autres supports.

18 Dans un premier temps, les Anti-balaka disposaient de machettes, de couteaux, de
19 fusils, ou des carabines utilisées à des fins de... de chasse uniquement. Certains
20 avaient des arcs et des flèches. Plus tard, le groupe s'est... formalisé et de plus en
21 plus de soldats des FACA ont rejoint le mouvement, et lorsqu'ils les ont rejoints, eh
22 bien, ils sont arrivés avec beaucoup plus d'influence et évidemment, ils disposaient
23 de leurs armes, à savoir les AK-47.

24 Q. [12:02:28] Ce que vous venez de décrire est tout à fait conforme à ce que
25 M. Ngaïssona vous a dit lors de son entretien avec vous. Il vous a bien dit qu'ils
26 avaient déjà des armes au départ et que la majorité des armes... ont été obtenues
27 auprès de la Séléka. Vous vous rappelez de cela ?

28 R. [12:02:47] Oui, je me souviens de cela. C'est exactement ce qu'il a m'a dit, que la

1 majorité des armes provenaient de la Séléka. Et j'ajouterais qu'il y avait aussi des
2 branches au sein de la... du mouvement anti-balaka qui étaient mieux organisées et
3 qui avaient accès à des armes parce qu'appartenant à l'armée nationale ou la Garde
4 présidentielle — donc, ils avaient accès à des armes. Mais je crois qu'il convient de
5 nous rappeler également qu'à l'époque, les armes et... circulaient facilement en
6 République centrafricaine. Vous pouviez aller dans un marché et acheter un AK-
7 47 pour moins de 100 dollars et acheter aussi des munitions ; c'était aussi une façon
8 d'obtenir des armes... ou c'était une autre façon d'obtenir des armes.

9 Q. [12:03:43] Je vous remercie.

10 Dans votre déclaration, au paragraphe 32, vous décrivez la conversation que vous
11 avez eue avec M. Ngaïssona lorsque vous l'avez rencontré et vous parlez du fait
12 qu'il vous aurait parlé des « faux Anti-balaka » qu'il a décrits comme étant des
13 criminels qui ne respectaient pas les ordres des leaders anti-balaka. Dans votre
14 déclaration, vous déclarez que, d'après vous, il n'y avait pas de véritable distinction
15 entre les vrais Anti-balaka et les faux Anti-balaka. Mais n'est-il pas exact que vous
16 avez interviewé d'autres personnes, autres que M. Ngaïssona, qui ont évoqué cette
17 distinction ?

18 R. [12:04:38] Oui, c'est exact. Je pense que ça me ramène à la question initiale : qu'est-
19 ce que cela veut dire que d'être membre du mouvement anti-balaka et comment faire
20 la distinction ? Toutes les interprétations se valent, en même temps. Oui, il y avait les
21 Anti-balaka classiques, ceux qui étaient bien armés, qui avaient une structure de
22 commandement claire, qui... qui disposaient de ComZones, qui avaient une relation
23 très claire avec l'ancienne armée. Ensuite, il y avait des groupes moins organisés, des
24 groupes qui s'identifient comme étant anti-balaka, et donc à qui est-ce qu'il
25 appartient de faire la distinction ? Qui a l'autorité de faire la distinction entre les uns
26 et les autres ? Est-ce que quelqu'un qui s'identifie anti... en tant qu'Anti-balaka est-il
27 forcément anti-balaka ou pas ? Moi, je ne suis pas en mesure de faire la distinction.
28 C'est pourquoi je crois qu'ils existaient tous en même temps et tout dépend de la

1 ligne de démarcation quand on est membre anti-balaka ou pas. Des criminels qui
2 s'identifient eux-mêmes, qui se proclament anti-balaka ne sont-ils pas anti-balaka ?
3 À vous de me dire.

4 Q. [12:06:17] Pour revenir, donc, à cette distinction : « vrais Anti-balaka » et « faux
5 Anti-balaka »... Vous avez utilisé ce terme vous-même dans deux de vos rapports.
6 Peut-être devrait-on vous montrer le rapport de mai 2014, à la * page 2579. Dans la
7 deuxième phrase, troisième paragraphe, vous dites : « Les gangs criminels et les
8 jeunes chômeurs ont continué à former des groupes anti-balaka et se... qui se
9 livraient à des pillages et tuaient des civils * et étaient connus sous l'appellation
10 "Anti-balaka" de plein droit.

11 En utilisant ce terme, vous-même, dans votre rapport, est-ce que vous n'êtes pas en
12 train d'endosser la distinction entre faux et vrais Anti-balaka ?

13 R. [12:07:19] Si cela... Si je vous ai donné l'impression qu'ils n'existaient pas, eh bien,
14 j'ai eu tort alors. Je suis tout à fait d'accord pour dire que le terme « faux Anti-
15 balaka » a été utilisé à l'époque. Le terme « Anti-balaka » est devenu aussi un mot-
16 valise. Autrefois, ceux qu'on qualifiait de criminels sont devenus anti-balaka ; c'est
17 devenu une sorte de couverture pour légitimer leurs actions qui étaient
18 essentiellement des actes criminels.

19 Q. [12:08:05] Je souhaite à présent vous montrer un autre de vos rapports. C'est le
20 document qui figure en première place dans la liste de document de la Défense et
21 porte la référence CAR-OTP-2091-0202. Et j'aimerais que l'on montre la page 0215.
22 C'est un document public.

23 Et là vous faites une analyse très intéressante. Vous distinguez entre... vous... trois
24 catégories d'Anti-balaka. D'abord, les groupes d'autodéfense — nous en avons déjà
25 parlé, donc ce soulèvement spontané de certains membres de la population —, le
26 deuxième groupe, la deuxième catégorie, ce sont les... les criminels purs et durs,
27 qu'on appelle aussi des « faux Anti-balaka », et la troisième catégorie, ce sont les
28 membres FACA, l'armée... l'ancienne armée ou les anciens éléments de l'armée.

1 Donc, j'en reviens au premier groupe ; seriez-vous d'accord avec moi pour dire que
2 le premier groupe comporte des habitants locaux dont l'objectif principal est de se
3 protéger contre les menaces immédiates qui pèsent sur eux... et qui ont été créés de
4 façon spontanée à l'échelle de la République centrafricaine ?

5 R. [12:09:43] Vous savez, chaque fois que l'on procède à une analyse, on essaye de
6 faire des regroupements et il y a toujours des recoupements qui doivent être faits.
7 Mais lorsqu'on essaye d'analyser un conflit, il faut établir des limites et des
8 distinctions et tenter d'expliquer les choses. Donc, dans l'ensemble, je dirais que ces
9 trois catégories existent bien. L'une de ces catégories est celle de ce qu'on appelle les
10 soulèvements spontanés, les groupes d'autodéfense. C'est... il est communément
11 admis, c'est un phénomène connu : nous l'avons vu en RDC, dans l'est de la RDC,
12 nous l'avons vu également en République centrafricaine à travers son histoire, en
13 Soudan du Sud et dans d'autres pays. En... Lorsque le gouvernement central n'a pas
14 le monopole quant à l'utilisation de la force, les civils se constituent en groupes
15 d'autodéfense lorsqu'ils sont confrontés à une menace externe.

16 Q. [12:10:43] Et d'après votre compréhension de la situation, les menaces auxquelles
17 ils étaient confrontés étaient diverses, et ces groupes qui appartiennent au premier...
18 à la première catégorie ne communiquaient pas nécessairement entre eux, ils
19 n'étaient pas coordonnés, n'est-ce pas ?

20 R. [12:11:03] C'est exact. À mon avis, ils étaient principalement préoccupés par la
21 défense et la sécurité de leur village, de leur zone immédiate. L'infrastructure est
22 sous-développée dans un pays comme la République centrafricaine, donc il n'y a pas
23 beaucoup de communication entre les localités, et peu de gens fréquentent les
24 routes, donc les habitants d'un village local érigent peut-être un poste de contrôle et
25 patrouillent le village le soir, essayent de s'organiser, d'organiser une forme de
26 groupe d'autodéfense. Et, en ce sens, vous avez raison de dire qu'il n'y avait pas de
27 réseau de téléphonie, ils n'avaient pas accès à des radios, à des communications
28 satellite. C'était un îlot qui essayait de se protéger contre des attaques étrangères ou

1 extérieures.

2 Q. [12:12:02] Encore une fois, vous anticipez sur ce que j'allais dire. Étant donné la
3 nature de leurs activités et de la manière dont ils étaient créés, seriez-vous d'accord
4 avec moi pour dire qu'ils n'étaient pas forcément sous le contrôle de dirigeants qui
5 seraient basés à Bangui, et Bangui, donc, n'avait pas le contrôle sur leurs activités ?

6 R. [12:12:25] Oui, c'est exact.

7 Q. [12:12:28] J'en arrive maintenant à la deuxième catégorie, que vous qualifiez de
8 « purement criminelle ». Vous dites que ces éléments ne sont pas mués par des
9 objectifs politiques, ou à... ils ne s'intéressent qu'à l'enrichissement personnel. Seriez-
10 vous d'accord avec moi pour dire que, comme ils n'avaient pas d'objectif politique,
11 ils étaient plus aptes à accepter de participer ou à travailler avec les dirigeants
12 politiques anti-balaka à Bangui ?

13 R. [12:13:07] Eh bien, comme je vous l'ai dit précédemment, j'ai eu l'impression qu'ils
14 utilisaient le terme « anti-balaka » pour couvrir leurs activités criminelles. Ils se
15 proclament anti-balaka, ils disaient : « Nous sommes ici pour vous soutenir. » Mais
16 si vous grattez un peu, vous découvrez que le but, c'est vraiment l'enrichissement
17 personnel. À Bangui, il y avait des marchés, ils pillaient des marchés et les
18 revendaient dans la rue. Ils prenaient cet argent et le gardaient pour eux-mêmes.
19 C'est donc la nature de... de leurs desseins, de leurs objectifs. Il n'y a pas d'emploi, il
20 n'y a pas d'autres façons de gagner sa vie ; eh bien, c'était leur façon de s'enrichir.

21 Mais s'ils peuvent obtenir un avantage en adhérant à un politique, un dirigeant
22 politique, eh bien, cela leur assurait peut-être des munitions, des... des... des
23 recharges de AK-47. Eh bien, ils étaient opportunistes en ce sens qu'ils étaient
24 toujours à la recherche d'intérêts ou de gains économiques. Donc, certains étaient
25 effectivement des Anti-balaka et d'autres ne l'étaient pas forcément.

26 Q. [12:14:15] Et est-ce que vous êtes d'accord avec moi pour dire que la description
27 de ces faux Anti-balaka dans vos rapports est absolument proche de la description
28 faite par M. Ngaïssona lorsque vous l'avez rencontré ? Il... Vous avez, tous deux,

1 parlé d'eux comme étant des criminels.

2 R. [12:14:38] Oui, des criminels qui pillaient pour s'enrichir eux-mêmes. Je suis
3 d'accord avec lui. Oui, c'était le terme général utilisé pour décrire cette partie du
4 conflit à ce moment-là. Je crois que j'ai même utilisé Ngaïssona comme source pour
5 ce terme dans mon rapport. Donc, je l'ai pris au mot. Et c'était aussi reflété par
6 d'autres, d'ailleurs.

7 Q. [12:15:04] Merci.

8 Passons, maintenant, à la troisième série.

9 Donc, il s'agit de groupes dirigés par des membres de la FACA et des gardes... et la
10 Garde présidentielle assez bien coordonnés et qui sont restés proches de Bozizé. Ce
11 sont des militaires. Ils ont une formation militaire. Et est-ce que vous pensez qu'ils
12 obéissent à leur hiérarchie militaire ?

13 R. [12:15:30] Oui. Je dirais qu'ils répondent à la hiérarchie militaire.

14 Q. [12:15:37] Donc, pour vous, c'est compatible avec ce qu'a dit Maxime Mokom
15 lorsque vous l'avez rencontré en février 2015 ? Il a dit que les Anti-balaka étaient...
16 étaient divisés en ComZones qui étaient d'anciens FACA et qui répondaient
17 directement au général Bozizé.

18 R. [12:16:02] Oui, il a bien expliqué le côté militaire des Anti-balaka, l'aile militaire.
19 Enfin, quand on dit « aile », c'est peut-être un peu fort. Ils font tous partie du groupe
20 quand même, avec des relations plus ou moins étroites. Mais une partie du groupe
21 des Anti-balaka que je... comme on les appelait généralement, avait été plus ou
22 moins calquée sur des structures de la FACA, des FACA, des... des militaires. Donc,
23 on voit qu'ils sont divisés en différents... dans les différentes préfectures du pays,
24 * ils se connaissent déjà, parce que... Donc, c'est quand même une force beaucoup
25 plus organisée que les deux autres.

26 Alors, d'où prennent-ils leurs ordres ? Mokom m'a donné son point de vue. D'autres
27 répondaient plus ou moins à Bozizé à différents échelons du commandement,
28 d'autres pas. C'est assez difficile de savoir clairement quelle était le... la chaîne

1 hiérarchique, mais il y avait de l'influence.

2 M^e PROULX (interprétation) : [12:17:24] L'interview auquel (*sic*) le témoin a fait
3 référence dans sa réponse est prise des notes de 2015 du témoin, document 4 sur la
4 liste du Bureau du Procureur, ERN CAR-OTP-2091-0237, * page 0258.

5 Q. [12:18:02] Donc, d'après votre analyse... Enfin, vous l'avez déjà dit, mais bon...
6 Répétons les choses pour qu'elles soient inscrites au dossier une bonne fois pour
7 toutes.

8 Vous conviendrez avec moi qu'il... qu'on ne peut pas dire que les Anti-balaka sont
9 une seule entité, puisque c'est, en fait, une myriade de différents groupes qui n'ont
10 pas grand-chose en commun à part le nom qu'ils s'arrogent tous.

11 R. [12:18:27] Oui, je suis d'accord avec ça.

12 Q. [12:18:33] Merci.

13 Revenons à la hiérarchie au sein des Anti-balaka.

14 Vous avez dit — transcription, aujourd'hui, page 21, transcription anglaise — que
15 vous voyiez les Anti-balaka comme étant un groupe très fragmenté. Vous vous
16 souvenez avoir dit cela ?

17 R. [12:18:56] Mm-hm.

18 Q. [12:18:58] Alors, pourrions... pourrait-on dire que la plupart des gens que vous
19 avez interviewés à ce sujet vous ont dit que cette fragmentation des Anti-balaka
20 avait une conséquence, la conséquence étant qu'il n'y avait pas de véritable chaîne
21 de commandement et qu'il n'y avait pas non plus de leadership très clair ?

22 R. [12:19:19] Oui, oui. On en a déjà parlé. Comme j'ai dit, il y a différents groupes
23 d'Anti-balaka. Il y en a où la chaîne de commandement et de contrôle est claire et
24 d'autres, c'est beaucoup plus flou. Mais, bon, je répondrais oui, en général oui.

25 Q. [12:19:44] Dans votre rapport de mai 2014, à la page 2579, vous avez déclaré,
26 troisième paragraphe, première phrase : « Les Anti-balaka sont restés décentralisés,
27 divisés en plusieurs groupes, avec des revendications politiques très différentes et
28 mal articulées, et sans structure de commandement bien claire, à part certaines

1 exceptions. » Fin de citation. Les exceptions, ce sont les FACA, n'est-ce pas ?

2 R. [12:20:38] Non, pas nécessairement, pas uniquement le groupe des FACA. Quand
3 j'ai parlé à Ngaïssona, par exemple, il a vraiment essayé de m'exposer quelle était la
4 vision politique du groupe. Et puis, à un autre moment, j'ai parlé avec * Wenezoui. *

5 * qui est aussi vu... qui s'est montré comme étant un porte-parole des Anti-balaka,

6 R. [12:20:58] Qui est aussi vue... qui s'est montrée comme étant un porte-parole des
7 Anti-balaka, qui, aussi, a essayé d'exprimer des buts politiques. Mais on était en
8 transition quand même.

9 Auparavant, on a parlé de groupes d'autodéfense dans les zones rurales, créés pour
10 protéger les populations contre les attaques immédiates du Séléka. Et au fur et à
11 mesure que le conflit s'est envenimé et puis a mûri, les deux parties de l'équation,
12 donc les Anti-balaka et les Séléka ont évolué, certains groupes devenant plus
13 formalisés, plus politisés. Une fois que la protection est assurée, c'est-à-dire c'est... le
14 but premier est assuré, eh bien, on passe à un deuxième but, un but plus politique, et
15 on exprime des revendications.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:21:53] Puis-je intervenir ?

17 Q. [12:21:56] N'y a-t-il pas une différence, quand même, entre exprimer ses buts et...
18 entre l'expression de buts et l'exercice d'une influence, en revanche ?

19 R. [12:22:14] C'est pour moi la question ?

20 Q. [12:22:15] Oui, oui, désolé. C'est une cour hybride ; donc, je suis aussi autorisé à
21 vous poser des questions.

22 Alors, je suis bien les questions de M^{me} Proulx, elle voulait obtenir de vous la chose
23 suivante, elle voulait savoir s'il y avait une structure de commandement bien définie,
24 et vous avez dit, dans votre réponse que, par la suite, les buts politiques ont été
25 exprimés par différentes personnes dans les groupes. Et j'aimerais savoir s'il y a une
26 différence, d'après vous, entre l'expression d'un brut... but politique et le fait de...
27 d'avoir véritablement de l'influence sur des buts politiques.

28 R. [12:22:55] Oui, oui, il y a une différence. Exprimer son but politique est une chose ;

1 et savoir si, oui ou non, on a la possibilité et la capacité d'influencer quiconque aux
2 fins de réaliser ses buts, c'est autre chose.

3 Q. [12:23:20] J'aimerais pas être trop abstrait, alors restons concret. Par rapport à
4 M. Ngaïssona, quelle est votre évaluation ?

5 R. [12:23:28] Mon évaluation en ce qui concerne M. Ngaïssona, c'est que c'est un
6 homme politique intelligent, très expérimenté, qui a une belle carrière politique. Bien
7 avant le coup d'État des Séléka, il a été ministre. D'après ce que j'ai vu, lorsque je l'ai
8 rencontré, j'ai eu l'impression qu'il... qu'il essayait de professionnaliser et
9 d'organiser une partie des Anti-balaka. Il expliquait quelles étaient les
10 revendications politiques, quelles étaient les motivations politiques. On a parlé des
11 badges qu'il essayait d'imposer. Il essayait de mettre sur pied une liste de membres.
12 Disons qu'il essayait d'organiser certains groupes autour de lui à Bangui. D'ailleurs,
13 je les ai vus lorsque je l'ai rencontré à Bangui, ils étaient assis à l'extérieur de la
14 concession. Donc, il avait une certaine influence sur certains groupes, ça c'est sûr.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:40] Maître Proulx.

16 M^e PROULX (interprétation) : [12:24:57] Merci, Monsieur le Président.

17 Q. [12:25:01] J'aimerais rebondir sur ce dernier point en utilisant votre rapport.

18 Dans votre rapport de septembre 2014, je crois que c'est la première fois que j'en
19 parle d'ailleurs, je vais donc citer l'ERN en entier : c'est le numéro 2 sur la liste de la
20 Défense, référence CAR-OTP-2091-0163, à la page 0173.

21 Vous écrivez ce qui suit : « Les groupes armés locaux, au sud-ouest, s'appellent des
22 Anti-balaka, mais ils ne sont pas officiellement associés à... aux chefs anti-balaka de
23 Bangui et ne suivent pas forcément leurs ordres non plus. »

24 Pourriez-vous nous en dire plus ? Fin de...

25 R. [12:26:18] C'est toujours pareil, hein. Les moyens de communication sont limités,
26 les groupes sont très fragmentés. Dans des zones rurales d'ailleurs, lorsque le conflit
27 a continué... a commencé à traîner en longueur, certains Anti-balaka, certains
28 groupes locaux de Anti-balaka ont commencé à essayer de tremper dans le trafic de

1 diamants, pour prendre une petite commission, de racketter les gens sur les routes,
2 n'étaient pas vraiment motivés par les... la politique à Bangui.

3 Q. [12:26:55] Bien. Reprenons : dans votre rapport de mai 2014, page 2567, vous dites
4 que les dirigeants de la RCA, dans une grande mesure, sont absolument incapables
5 de maîtriser directement un grand nombre de groupes armés locaux. Et dans ce
6 même rapport, même page d'ailleurs, 2567, vous dites que les dirigeants et les élites
7 de Bangui ne sont pas en mesure de contrôler les groupes armés. Il y a... D'après
8 vous, entre les leaders à Bangui et les groupes armés qui se trouvent dans d'autres
9 régions, y a-t-il un continuum de chaîne de commandement ou bien est-ce qu'il y a
10 une chaîne de commandement brisée ?

11 R. [12:27:52] Écoutez, j'ai... les sources essentielles de violence et la déstabilisation du
12 pays vient (*sic*) de là exactement, le fait que l'État central ne peut absolument pas
13 projeter sa puissance en dehors de la capitale, en dehors de Bangui, et en dehors
14 aussi de quelques zones... de quelques régions de marché. Donc, je suis d'accord
15 avec ça. Cela dit, ce qui est étrange... Cela dit (*se reprend l'interprète*), ce qui est
16 évident, c'est que les FACA étaient quand même plus organisées. Enfin, donc, un
17 groupe armé, quand on parle de groupe armé en République centrafricaine, ça peut
18 recouvrir beaucoup de choses.

19 Q. [12:28:37] Une dernière petite question sur le sujet. Au paragraphe 62 de votre
20 déclaration, vous dites que l'une de vos sources vous a dit que, parmi les Anti-
21 balaka, personne n'a envie d'être le petit, d'être un suiveur, tout le monde veut être
22 chef, tout le monde veut être chef de son propre groupe anti-balaka. Ce qui fait
23 qu'on en arrive à une situation où il y a pratiquement autant de groupes anti-balaka
24 que de chefs. Et vos sources, enfin la perception de vos sources, d'après ce que vous
25 nous avez dit dans le rapport, c'est que les Anti-balaka opéraient sans structure de
26 commandement unifiée. Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ?

27 R. [12:29:29] Mais là encore, quand on parle des Anti-balaka, on les met tous dans le
28 même sac. Ça peut être... Ça peut induire en erreur. Parce que oui, je suis d'accord

1 pour dire que certains groupes, je crois qu'ils ont été caractérisés comme des pirates
2 de la terre, pirates des campagnes. C'est un peu pareil hein, comme si vous avez tout
3 un... un bateau, un navire avec des pirates à bord qui veulent... des criminels qui...
4 qui ne sont pas vraiment reliés à un commandement centralisé.

5 Mais il y a ce type d'Anti-Balaka, mais il y avait d'autres groupes d'Anti-balaka
6 aussi, et d'autres personnes influentes qui contrôlaient certains groupes. Quand on
7 voit ce que Mokom avait décrit, par exemple, ou d'autres personnes, la structure en
8 ComZones, le fait qu'à Boy-Rabé il y avait des groupes qui étaient quand même
9 assez bien coordonnés. Donc, disons que c'est un peu un patchwork, les groupes
10 anti-balaka.

11 Q. [12:30:58] Merci. Passons aux communications. Vous nous avez dit à plusieurs
12 reprises que la communication était très difficile entre les différents groupes d'Anti-
13 balaka ; ils avaient beaucoup de mal à communiquer. En effet, le réseau
14 téléphonique est très médiocre, ils n'avaient pas de matériel sophistiqué en matière
15 de communication. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

16 R. [12:31:26] Oui, de façon générale, tout à fait. Le réseau téléphonique en RCA est
17 très, très médiocre. Souvent, on ne peut absolument pas avoir la ligne, on n'arrive
18 pas avoir le contact, on n'arrive pas à téléphoner. Alors, parfois, ce qu'on fait, c'est
19 qu'on envoie des messages le long de la route pour essayer de communiquer petit à
20 petit, mais là, du coup, ça prend beaucoup de temps. Et si seulement il y avait des
21 téléphones satellitaires ou un système radio, ce serait possible, mais ça n'existe
22 pratiquement pas là-bas.

23 Et je crois... j'ai dit aussi, parfois, dans le rapport, on peut... on écoute la radio, et
24 c'est grâce à la radio qu'on sait où se trouvent les combats. Donc, il y avait ces jeunes
25 types. Il y a... Donc, du coup, il y a ce type de jeunes types qui ont allé... qui sont
26 allés jusqu'à Bangui et qui sont allés jusqu'à la ligne de front, ou ils pensaient, de
27 toute façon, que c'était la ligne de front, et ils ont rejoint les Anti-balaka à ce
28 moment-là. Mais... Et la même chose s'est passée au niveau des Séléka. Parfois,

1 c'était organisé, et parfois c'était très spontané.

2 Q. [12:32:38] Oui, mais vous êtes d'accord avec moi pour dire que ces circonstances,
3 le fait que les communications étaient extrêmement difficiles, tendent à encore
4 affaiblir la chaîne de commandement.

5 R. [12:32:54] Oui, bien sûr, en ce qui concerne certains groupes d'Anti-balaka. Ce
6 sont des groupes très fragmentés, et donc, comme je l'ai dit, il n'y a pas une structure
7 de commandement et de contrôle qui soit bien établie. Parfois, c'était déjà divisé en
8 petites sections, en différentes catégories, et cetera. Donc, en fait, oui, je suis
9 parfaitement d'accord avec vous.

10 Q. [12:33:19] On a parlé des badges ce matin, des badges anti-balaka, badges qui
11 avaient été donnés au début 2014 pour essayer, justement, de coordonner et de
12 professionnaliser les éléments. Donc, vous avez dit que, d'après vous, ces badges
13 avaient un but politique. Vous êtes encore d'accord avec cela ?

14 R. [12:33:47] Oui, tout à fait.

15 Q. [12:33:55] Quand M. Ngaïssona parle de ces badges, il dit : « Leur but est
16 d'identifier les vrais Anti-balaka et ceux qui peuvent obtenir des compensations. »
17 Quand il parle de « compensations », et il parle... il fait allusion ici au processus de
18 désarmement, n'est-ce pas ?

19 R. [12:34:17] Ça, je ne sais pas vraiment si c'est à ce processus qu'il fait allusion. En
20 tout cas, c'est la compensation pour les pertes encourues au cours de la guerre. Ça
21 peut être, en effet, un processus de DDR, ça peut être du soutien aux victimes ou
22 toutes sortes d'indemnisations, finalement. En tout cas, c'est ainsi qu'il a présenté la
23 chose. Il collectait les noms, donnait les badges pour organiser les rangs des Anti-
24 balaka.

25 Q. [12:34:50] Mais vous avez pu obtenir une copie de ces badges, n'est-ce pas ?

26 R. [12:34:55] Oui.

27 Q. [12:35:01] Dans votre déclaration, vous dites avoir obtenu les badges en
28 demandant à deux hommes que vous aviez rencontrés au quartier de Boy-Rabé

1 d'avoir... pour avoir ces badges. Donc, vous... est-ce qu'ils ont demandé
2 l'autorisation à leur chef, avant de vous donner ces badges ?

3 R. [12:35:26] Ah, c'est quand même pas comme si j'étais arrivé à Boy-Rabé, que
4 j'avais frappé dans le dos de quelqu'un en disant « est-ce que je peux avoir une copie
5 de ton badge ? », pas du tout. Je faisais des... une recherche. Je suivais des réunions,
6 j'ai appris qu'il y avait des badges, et donc je voulais voir les badges, c'est tout.
7 Donc, comme on essaye... comme on a essayé de faire une réunion avec Ngaïssona,
8 j'ai essayé aussi de m'entretenir avec différentes personnes pour obtenir des
9 informations, pour croiser toutes ces informations, pour voir si je pouvais obtenir,
10 par exemple, un exemplaire de ces badges. Et d'ailleurs, au bout d'un moment, j'ai
11 rencontré certaines personnes qui avaient une copie électronique de leur badge, une
12 copie électronique (*se reprend l'interprète*) et qui était en train de délivrer ces badges.

13 Q. [12:36:25] Donc, vous avez fait un certain effort pour obtenir ces badges, mais
14 c'était pas quand même très difficile. Donc, d'après vous, ce système de badges était-
15 il fiable et sûr ? Vous êtes un homme blanc, vous venez du Danemark et vous avez
16 réussi quand même à convaincre quelqu'un de vous en donner un, et en version
17 électronique, en plus.

18 R. [12:36:50] Je ne vais pas me prononcer sur la facilité ou la difficulté. C'est... Quand
19 on fait des recherches en zone où il y a une guerre en cours... C'est à vous de voir
20 après si... C'est vous... à vous de voir si c'est facile ou pas. Vous, vous avez l'air de
21 dire que c'était facile ; moi, je n'ai pas trouvé que c'était si facile que ça. Parce qu'il y
22 a quand même pas mal de risques quand on fait ce genre de travail. C'est... C'est pas
23 comme si on pouvait avoir un badge à tous les coins de rue, quand même, hein ! On
24 n'en est pas là. C'est comme organiser la réunion avec Ngaïssona, c'est pas comme si
25 on prenait son téléphone et puis c'était fait, hein ; ça prend du temps. C'est du
26 travail.

27 Q. [12:37:41] Mais vous convenez avec moi qu'il y a une possibilité que ces badges
28 finissent entre les mains de personnes qui n'étaient pas des Anti-balaka. Enfin, on ne

1 peut pas l'écartier, en tout cas.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:37:58] M. Iverson est
3 debout.

4 M. IVERSON (interprétation) : [12:38:02] Objection, objection de notre part.

5 Les témoins savent ce qu'ils savent et rien d'autre, ils ne sont pas omniscients, ils ne
6 savent pas tout. Et je crois qu'à un moment on ne peut pas demander au témoin des
7 choses pour... des choses dont il n'a pas la réponse. Le témoin est quand même allé
8 déjà loin, mais je pense que nous devrions demander à M^e Proulx de ne pas lancer le
9 témoin dans des spéculations hasardeuses.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:38:28] Oui, je comprends
11 bien, mais il y a toujours des objections sur les questions. Mais il suffit peut-être de
12 tout simplement reformuler la chose. Je vais le faire pour vous, d'ailleurs, Maître
13 Proulx.

14 Q. [12:38:39] Monsieur le témoin, avez-vous des informations selon lesquelles ces
15 badges auraient pu être donnés à des personnes qui n'étaient pas des Anti-balaka ?
16 Est-ce que vous avez reçu... eu cette information de la part de sources qui auraient
17 dit que ça leur était arrivé ?

18 R. [12:39:01] Je dois dire que je ne me suis pas vraiment penché sur le problème des
19 badges. J'avais l'impression, quand même, que c'était un processus assez centralisé.
20 C'était mon impression.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:39:16] Merci.

22 M^e PROULX (interprétation) : [12:39:18] Merci.

23 Q. [12:39:20] Je vais passer maintenant à autre chose. Je voudrais parler des
24 dirigeants anti-balaka à Bangui.

25 Dans vos notes de 2014, de février 2014, on voit qu'il y a plusieurs points de vue.
26 Certaines personnes parlent de Ngaïssona comme étant le leader politique des Anti-
27 balaka ; d'autres vous disent qu'il n'y a pas de dirigeant à qui vous... avec qui vous
28 pouvez vous entretenir.

1 Alors, je ne vais pas donner de noms, certainement pas révéler vos sources, à moins
2 que la Chambre souhaite le savoir, auquel cas on passera en audience à huis clos
3 partiel, mais à la page 0276, une source vous dit — je cite : « Il n’y a pas de chef bien
4 clair avec qui on puisse parler, quelqu’un qui ait vraiment une légitimité. Certains
5 ont une certaine légitimité, d’autres n’en ont pas du tout. Et on ne donnait pas qui
6 n’a pas de légitimité, d’ailleurs. » Ensuite, à la même page, toujours à la page 0276,
7 une autre personne vous dit : « Beaucoup de gens essaient d’utiliser les Anti-balaka
8 comme plateforme pour obtenir des influences, mais les Anti-balaka n’ont jamais élu
9 le moindre chef ou dirigeant. » Donc, d’après ces deux sources, il semble qu’il n’y ait
10 pas de leader anti-balaka clair et légitime à Bangui.

11 R. [12:41:06] Oui. Ils ne mentionnent pas de noms, ils n’en parlent pas. Donc, malgré
12 le consensus... Enfin (*l’interprète se reprend*), ils décrivent le consensus général. Le
13 consensus, c’était qu’il y avait pas de chef, mais il y avait des gens qui voulaient se
14 faire passer pour des chefs, en tout cas.

15 Q. [12:41:32] Oui, pour être équitable, je vais vous donner aussi l’autre côté de
16 l’histoire. À la page 2014, page 0272, quelqu’un vous dit que M. Ngaïssona est le
17 leader autoproclamé des Anti-balaka. Et puis, dans votre rapport de 2014, de... de
18 mai 2014, page 2579, vous écrivez — je cite : « M. Ngaïssona est connu de... par
19 beaucoup de personnes comme étant le coordinateur des Anti-balaka. » Donc,
20 lorsque vous dites « par de nombreuses personnes », ça veut dire par de nombreuses
21 personnes, mais pas par tout le monde.

22 R. [12:42:19] Oui, pas par tout le monde. Ngaïssona se... parlait de lui-même comme
23 étant le coordonnateur des Anti-balaka, mais des Anti-balaka en général, hein, pas
24 dans... les Anti-balaka dans toutes ses fragmentations. Donc, dans les médias... dans
25 un grand nombre de médias internationaux, il... on parlait de lui comme étant le
26 coordonnateur ; il disait de lui-même qu’il était le coordinateur, c’est ce qu’il a dit
27 lorsqu’il m’a rencontré, et il a de nombreuses... à de nombreuses reprises parlé de ce
28 rôle.

1 Maintenant, pour ce qui est de son influence, je ne sais pas s'il en avait ou pas, en
2 tout cas, il se faisait passer pour la voix politique des Anti-balaka.

3 Q. [12:43:09] Donc, en février 2014, quand même, il n'y avait pas de consensus sur
4 l'identité du chef des Anti-balaka ?

5 R. [12:43:18] Oui, il y avait différentes personnes qui essayaient de se faire passer
6 pour les chefs de différents groupes d'Anti-balaka.

7 Q. [12:43:35] Et peut-on dire que toutes vos sources de 2014 et de 2015 ont indiqué
8 que le leadership des Anti-balaka a toujours été contesté pendant ces deux années ?

9 R. [12:43:56] Oui. Oui, je suis d'accord, il y avait sans doute des leaderships multiples
10 et puis différents... de tous ces groupes, des alliances opportunistes, aussi, entre
11 différents groupes. Je pense que c'est ainsi que l'on peut décrire la nature évolutive
12 de ce groupe.

13 Q. [12:44:20] Dans votre rapport de 2015, page 0216, vous avez écrit que
14 « M. Ngaïssona avait émergé en 2013 comme étant le coordinateur national des Anti-
15 balaka. » Et vous avez expliqué, donc, que la communauté internationale le voyait
16 comme interlocuteur, mais qu'en 2014, les gens se sont rendu compte qu'il ne
17 pouvait ni représenter ni diriger ni contrôler les groupes anti-balaka et donc, que les
18 groupes anti-balaka avaient pris leurs distances face à M. Ngaïssona.

19 Il n'y a pas de note de bas de page pour étayer cela dans votre rapport. Et j'aimerais
20 mettre cela en regard de ce que vous avez dit dans votre déclaration au
21 paragraphe 34 où vous dites : « Je n'avais aucune idée du rôle de M. Ngaïssona
22 avant son retour à Bangui en janvier 2014. »

23 Donc de... Donc, pour vous, c'était assez difficile, quand même, de savoir quelle était
24 l'influence qu'il pouvait exercer avant son retour à Bangui en janvier 2014 ?

25 R. [12:45:56] Oui, je n'ai pas tellement étudié... je n'ai pas du tout étudié, d'ailleurs,
26 son rôle lorsqu'il était en exil. Quand je l'ai rencontré, on était à Bangui, et c'est de ça
27 que parle mon rapport. Ça ne parle pas, en fait, de ce qui s'est passé jusqu'en 2014.
28 D'ailleurs, je crois, bon, que les Anti-balaka se sont formés suite à... au coup, comme

1 étant une résistance.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:46:31] Écoutez, que faire
3 maintenant ? On fait la pause jusqu'à 14 heures et puis vous reprendrez ?

4 M^e PROULX (Interprétation) [12:46:37] Très bien, très bien.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:46:39] Donc on fait la pause
6 et on reprendra à 14 heures.

7 M^{me} L'HUISSIER : [12:47:01] Veuillez vous lever.

8 *(L'audience est suspendue à 12 h 47)*

9 *(L'audience est reprise en public à 14 h 02)*

10 M^{me} L'HUISSIER : [14:02:14] Veuillez vous lever.

11 Veuillez vous asseoir.

12 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:02:40] Eh bien, bonjour à
14 tous.

15 Et nous allons poursuivre le contre-interrogatoire.

16 Peut-être pourriez-vous, Madame Proulx, aller un tout petit peu moins vite, parce
17 qu'il y a quand même deux interprétations, l'une vers le sango, l'autre vers le
18 français.

19 M^e PROULX (interprétation) : [14:03:04] Oui, on m'a dit la même chose. On m'a dit
20 aussi que je parlais trop vite, et j'en suis absolument désolée.

21 Q. [14:03:11] Donc, Monsieur Agger, avant la pause, vous aviez dit que vous ne...
22 n'avez pas vraiment pris en compte le rôle de M. Ngaïssona avant son retour en
23 Centrafrique en 2014. Et si j'ai bien compris, vous étiez d'accord avec moi pour dire
24 que vous ne pouviez pas vraiment évaluer le niveau d'influence dont disposait
25 M. Ngaïssona avant ce moment-là ; c'est bien cela ?

26 R. [14:03:42] Oui. De toute façon, ça ne faisait pas partie de ma... de mes recherches.
27 Je crois que, dans le rapport ou dans les notes, j'ai dit qu'il était en exil, de toute
28 façon, dans différents pays, et puis je m'en suis tenu là.

1 Q. [14:03:57] Oui, alors, mais lorsque vous l'avez rencontré, je crois que c'était en...
2 le 25 février 2014, d'après vos notes en tout cas, ça ne faisait que six semaines qu'il
3 était revenu à Bangui. C'est ce qu'il vous a dit, n'est-ce pas ?

4 R. [14:04:23] Oui, c'est ce qu'il m'a dit. Je répète. Oui, d'après ce qu'il m'a dit, c'est ce
5 qui s'est passé. J'ai pris son mot... Je l'ai pris au mot.

6 Q. [14:04:35] Donc, c'est peu de temps quand même.

7 R. [14:04:38] En effet. Six semaines, ça peut très long et ça peut être court.

8 Q. [14:04:53] Et déjà, à ce moment-là, en février 2014, comme on l'a dit d'ailleurs
9 avant la pause, vous aviez entendu des sons de cloches très diverses (*sic*) à propos de
10 M. Ngaïssona par rapport à son rôle comme anti... comme leader anti-balaka, voire
11 comme leader.

12 R. [14:05:21] Oui, c'est vrai qu'il y avait des opinions très divergentes à ce propos.

13 Q. [14:05:29] Ce qui nous ramène à votre rapport de mai 2014. À la page 2579, vous
14 avez dit que M. Ngaïssona était rentré d'exil en janvier * 2015 et a rapidement réussi
15 à rassembler beaucoup de gens autour de lui. Et il y a une note de bas de page.

16 M^e PROULX (interprétation) : J'aimerais bien que l'on voie la note de bas de page à
17 l'écran. Il s'agit de la note 88. Enfin, c'est pas une note de bas de page, c'est une note
18 de fin de documents, et on la trouve à la page 2588.

19 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

20 Nous attendons donc que cela soit à l'écran.

21 Q. [14:06:48] Vous voyez la note n°...

22 R. [14:06:53] Non, je ne vois pas, je ne vois que ce que la Cour me montre, et je ne
23 vois pas cela à l'écran. Non, mais, maintenant, je le vois.

24 Q. [14:07:09] Très bien.

25 R. [14:07:10] C'est assez flou, mais, bon...

26 Q. [14:07:14] Vous arrivez à déchiffrer la note de bas de page 88 ?

27 R. [14:07:22] Oui.

28 Q. [14:07:22] Donc, je vous ai lu une citation : « M. Ngaïssona est rentré d'exil en

1 janvier 2015 et a rapidement réussi à avoir beaucoup de gens rassemblés autour de
2 lui. » Et là, c'est une note de bas de page basée sur votre interview avec
3 M. Ngaïssona, aussi avec des locaux dans un endroit précis, mais je ne vais pas en
4 parler pour ne pas que ces gens soient connus, et d'autres personnes, ailleurs.

5 R. [14:07:55] (*Intervention non interprétée*)

6 Q. [14:07:58] Enfin, vous voyez tout ça. Lorsque vous parlez de locaux dans ce
7 quartier, la deuxième source donc, est-ce que vous faites référence aux combattants
8 anti-balaka que vous avez rencontrés ?

9 R. [14:08:14] Je ne sais pas vraiment si ça fait référence à eux ou pas. Si ça avait été
10 eux, j'en... je les aurais précisés, je pense.

11 Q. [14:08:27] Bien.

12 Si on ne sait pas qui est la deuxième source, on va donc se garder de se lancer dans
13 des hypothèses, mais, pour ce qui est de votre troisième source, donc les... la...
14 toujours dans le même rapport, page 0284, là, on ne fait pas mention de
15 M. Ngaïssona, pas du tout. Donc, je ne vois pas vraiment comment les interviews de
16 ces personnes à ces endroits-là peuvent être utilisées comme source pour bel et bien
17 dire que, à ce moment-là, M. Ngaïssona avait rassemblé autour de lui beaucoup de
18 personnes.

19 R. [14:09:16] Beuh, c'est pas très facile pour moi de suivre toutes ces notes. Mais, bon,
20 l'impression, à l'époque, que j'avais, c'est que, bon, Ngaïssona se présentait comme
21 étant le coordonnateur, qu'on le regardait comme étant un interlocuteur. Donc, c'est
22 écrit dans... dans le rapport. D'ailleurs, il était un... c'est un nom bien connu à
23 Bangui. J'ai facilement pu trouver l'endroit où il se trouvait en demandant où était
24 Ngaïssona, le coordonnateur des Anti-balaka. Donc, je... je pense que c'était comme
25 ça qu'il a réussi à avoir toutes ces personnes rassemblées autour de lui. Je ne sais pas
26 combien il y en avait, je ne vais pas me lancer dans des chiffres, mais, à l'époque, en
27 tout cas, j'avais bien remarqué qu'il avait une certaine influence.

28 Q. [14:10:17] Bien.

1 Vous avez dit que M. Ngaïssona se présentait comme le leader ou le porte-parole des
2 Anti-balaka ; mais ce n'est pas le seul à agir de la sorte, n'est-ce pas ?

3 R. [14:10:34] En tant que coordinateur national, c'est lui que j'ai rencontré à ce titre
4 de coordinateur national. Je ne suis pas au courant que quelqu'un d'autre se serait
5 arrogé ce titre.

6 Q. [14:10:51] Mais vous convenez avec moi qu'une autre personne que vous avez
7 rencontrée, Sébastien Wénézoui, s'est aussi présentée comme étant le chef du
8 mouvement ?

9 R. [14:11:04] Non, il se présentait comme porte-parole. D'après ce que j'avais compris
10 au début, disons qu'il y avait une certaine coordination entre les deux, en tout cas,
11 au début.

12 Oui.

13 Q. [14:11:26] Revenons à M. Ngaïssona.

14 Vous avez dit, à plusieurs reprises, que M. Ngaïssona était un homme politique.
15 Peut-on dire, donc, qu'il agissait en tant qu'homme politique ? Donc, il se présentait
16 comme étant très confiant, afin d'impressionner, peut-être, l'entourage. Mais peut-on
17 le dire au... à la lumière de ce qui s'est... ce qui est arrivé par la suite et des
18 informations contradictoires que vous aviez déjà reçues à ce moment-là ? Vous avez
19 pas l'impression qu'il a un petit peu exagéré son rôle ? Il s'est pas un peu fait
20 mousser ?

21 R. [14:12:27] Je ne sais pas si c'était exagéré ou pas ; en tout cas, il paraissait très
22 convaincant, tout à fait amical en interview et... et j'ai généralement transmis ce qu'il
23 avait dit, hein. Quant à savoir s'il exagérait, s'il se faisait mousser ou pas, je ne sais
24 pas.

25 Q. [14:12:50] Oui, c'est une bonne réponse.

26 Cela dit, l'élément anti-balaka, l'homme que vous avez rencontré à Boy-Rabé, il n'a
27 pas mentionné M. Ngaïssona comme étant son chef ? En tout cas, c'est pas dans les
28 notes.

1 R. [14:13:10] Non, je ne me souviens pas avoir parlé avec lui en lui demandant qui
2 était son chef.

3 Q. [14:13:24] Et d'après vos notes toujours, je ne pense pas que vous ayez rencontré
4 d'autres membres des Anti-balaka ou d'autres représentants des Anti-balaka en
5 février 2014 qui auraient nommé M. Ngaïssona comme étant leur chef.

6 R. [14:13:41] Je ne me souviens pas bien de cela bien précisément. Je ne me souviens
7 pas avoir essayé d'établir qui était le chef en demandant aux différents éléments
8 anti-balaka ce qu'il en était. Je ne me souviens pas avoir eu ce genre de conversation.

9 Q. [14:14:10] Revenons maintenant à M. Wénézoui. Vous nous avez dit qu'il se
10 présentait... enfin, qu'il voulait se présenter comme le porte-parole des Anti-balaka.
11 Peut-on dire que vous avez plus ou moins pris cela en compte étant donné qu'en
12 septembre 2014, votre rapport le présente bel et bien comme étant un leader du
13 mouvement ? Non, le leader du mouvement d'ailleurs. Vous dites qu'il y a, à ce
14 moment-là, deux grands groupes, l'un dirigé par M. Ngaïssona et l'autre par
15 M. Wénézoui.

16 R. [14:14:56] Vous pouvez me dire exactement où cela se situe dans mon rapport ?

17 Q. [14:15:01] C'est le rapport de septembre 2014... page 0173. Vous dites que « les
18 groupes anti-balaka, depuis, se sont éclatés dans une myriade de factions sans
19 commandement central. Deux grands groupes d'Anti-balaka à Bangui, dirigés par le
20 coordinateur national Édouard Ngaïssona et par le vice-coordinateur national,
21 Sébastien Wénézoui, se sont brièvement réunis pendant quelques mois. » Et je vais
22 maintenant sauter quelques lignes. Vous dites ensuite : « Néanmoins, les groupes se
23 sont à nouveau... ont à nouveau divergé en août et Wénézoui a établi son propre
24 groupe. »

25 Vous vous souvenez avoir écrit cela ?

26 R. [14:16:28] Oui, c'était l'évaluation... l'évaluation que j'avais à l'époque des
27 circonstances. Vous savez, ils ont aussi formé deux groupes séparés, deux partis
28 politiques séparés, donc il y a visiblement eu une divergence à l'époque. Mais je n'ai

1 pas plus de détails à vous donner que ce qui est écrit dans le rapport.

2 Q. [14:17:06] Bon, remettons les choses dans le contexte, alors. Ce rapport de
3 septembre... enfin, d'après votre déclaration en tout cas, au paragraphe 51, les
4 informations que vous avez obtenues et collectées pour préparer le rapport ont été
5 obtenues lors d'un voyage en RCA qui a eu lieu à la fin juin, début juillet 2014 ; c'est
6 bien cela ?

7 R. [14:17:38] Non, je crois que j'ai... me suis encore rendu sur place plus tard dans
8 l'année. Enfin, à dire vrai, de but en blanc, comme ça, je ne me souviens plus. J'ai fait
9 pas mal de voyages.

10 Q. [14:18:00] Bon, juste pour nous assurer de la chose, je vais vous donner lecture de
11 la... du paragraphe 51 de votre déclaration. Voici ce que vous dites : « À partir du
12 19 juin jusqu'au 14... 4 juillet 2014, j'ai été à Bangui pour une autre... un autre...
13 recherche sur le terrain. »

14 R. [14:18:20] (*Intervention non interprétée*)

15 Q. [14:18:24] « L'objectif était de... d'étudier le processus de paix politique, et pour
16 faire un peu de travail de fond pour mon prochain rapport en matière de
17 recherche. » Fin de citation.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:18:42] C'est à la page 0137.

19 M^e PROULX (interprétation) [14:18:50] Je suis désolée ; en effet.

20 Q. [14:18:52] Je saute... je saute une ligne et j'ai... je cite : « J'ai plutôt utilisé mes notes
21 manuscrites pour rédiger le papier portant sur la politique intitulé " *Saisir la paix* ". »

22 Donc ça, c'était basé sur votre voyage accompli fin juin, début juillet 2014 ?

23 R. [14:19:19] Vous parlez duquel ? De celui qui est intitulé « Derrière là une » ou bien
24 celui qui parle des ressources ?

25 Q. [14:19:31] C'est celui qui s'appelle « *Seize the peace* », « *Saisir la paix* ».

26 R. [14:19:43] Oui, dans ce cas-là, oui. Oui, oui, tout à fait. C'était basé sur le voyage
27 sur le terrain que j'ai fait à ce moment-là. Donc, c'était pour le rapport « *Seize the*
28 *peace* » et c'était aussi du travail de fond pour mon rapport à venir qui était... qui

1 allait principalement aborder les (*sic*) sujets du financement, si je me souviens bien.

2 Q. [14:20:09] Donc, de février 2014, où vous aviez déjà des indications selon
3 lesquelles le leadership de M. Ngaïssona était contesté, jusqu'en juin 2014, lorsque
4 vous avez collecté des informations selon lesquelles M. Wénézoui était plus ou
5 moins un rival politique de M. Ngaïssona, il ne s'est écoulé que quatre mois, n'est-ce
6 pas ?

7 R. [14:20:45] Oui, quatre mois, c'est ça.

8 Q. [14:20:50] D'après vous, le niveau d'influence de M. Ngaïssona — qu'il avait,
9 donc, en février 2014, comme vous l'avez dit — a décliné extrêmement rapidement ?

10 R. [14:21:09] Ben, je peux pas vous le dire. Comment voulez-vous que je vous dise
11 quand est-ce qu'il avait plus ou moins d'influence ? Moi, je sais qu'il y a eu une
12 division, et la division avec Wénézoui, ça va plus ou moins renforcer ou affaiblir son
13 influence. Enfin, c'est pas... je ne sais pas vraiment... que vous répondre.

14 Q. [14:21:40] Bon, alors, dans ce cas-là, passons à votre rapport de février 2015. Vous
15 avez rencontré Maxime Mokom à ce moment-là, n'est-ce pas ? Et à ce moment-là, il
16 est vrai, n'est-ce pas, qu'il vous a dit que les dirigeants politiques des Anti-balaka
17 étaient le Président Bozizé et Joachim Kokaté ? Vous vous en souvenez, quand
18 même ?

19 R. [14:22:04] Oui, ça, je m'en souviens. Mais là, on parle ici de la branche militaire des
20 Anti-balaka. Vous savez, je vous ai parlé des différents groupes d'Anti-balaka. Donc,
21 étant donné qu'il fait partie de l'armée, que c'est un militaire, c'est ce qu'il nous a
22 présenté, son pré carré. En plus, il rendait toujours compte à la hiérarchie des
23 militaires.

24 Q. [14:22:41] Mais d'après Mokom, M. Ngaïssona était mis sur la touche, il n'avait
25 pas beaucoup de pouvoir. On l'a confiné au quartier de Boy-Rabé, il n'avait aucun
26 contrôle sur le reste de Bangui ; c'est bien cela ?

27 R. [14:22:59] En tout cas, c'est ce qu'il m'a dit. C'est correct.

28 Q. [14:23:11] Dans vos notes prises lors de cette mission en 2015 en RCA, l'une de

1 vos sources est allée même un peu plus loin. Cette personne vous a dit... et cela se
2 trouve à la page 0241, donc, de ces notes de 2015. Voici ce que cette personne vous
3 dit — je cite : « M. Ngaïssona et les niveaux politiques de comité de coordination
4 étaient basés à Bangui, mais avec un contrôle très limité sur les Anti-balaka sur le
5 terrain. » Il a ajouté : « M. Ngaïssona veut que les combattants anti-balaka
6 soutiennent son parti, mais il n'a pas pu négocier la libération de représentants
7 officiels qui avaient été kidnappés. Il n'a pas participé aux pourparlers de Nairobi, il
8 n'a pas parlé... il n'a pas participé aux réunions de ComZones de la FACA », et il a
9 aussi ajouté que « Les combattants étaient contre M. Ngaïssona. » Alors ça ne
10 ressemble... ce n'est pas vraiment le portrait d'un chef, d'un dirigeant.

11 R. [14:24:43] Mais à ce moment-là, parce qu'on est un an plus tard, quand même... à
12 ce moment-là, les choses avaient changé rapidement. Mais je suis d'accord avec
13 vous, c'est vrai, à ce moment-là, j'avais vraiment l'impression qu'il avait beaucoup
14 perdu d'influence et que sa base n'était que là où il se trouvait, à Boy-Rabé ou un
15 peu à Bangui. Alors, on a parlé, d'ailleurs, du... de la nature très éloignée de tout
16 dans ce pays, donc la difficulté de communiquer, et donc, je pense que là, en effet, il
17 m'a bel et bien dit que c'était suite à ces différentes réunions... un an plus tard, les
18 choses avaient changé rapidement.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:25:52] Vous parlez de vos
20 notes, de vos notes sans cesse, et de vos sources, et puis ensuite vous faites un
21 rapport... mais quelle est la relation entre les notes et le rapport ? Vous avez fait une
22 évaluation holistique de vos sources ? Oui ou non ? Quelle est votre méthodologie ?
23 Donc vous prenez des notes et ensuite vous relisez vos notes, et à l'aide des notes,
24 vous faites un rapport. Pouvez-vous nous dire comment vous procédez ?

25 R. [14:26:26] Oui, oui. D'abord... Bon, le processus est long, hein. D'abord, on fait des
26 recherches sur le terrain pour collecter des informations, on fait des interviews,
27 ensuite on se met à rédiger le rapport. Et s'il y a une source, une note, non, ça ne
28 suffit pas, il faut avoir des références croisées.

1 Tout ce qui dans le rapport est noté comme étant précis et juste, et fiable, est étayé
2 par différentes sources croisées. Donc, quand il y avait plusieurs sources, je les ai
3 toutes interviewées et j'ai combiné ça avec les informations qui étaient disponibles au
4 public. Donc, je ne fais pas que traduire mes notes et les rédiger, mais je dois aussi
5 identifier les sources collectées sur le terrain, les sources publiques aussi, et ensuite
6 essayer de croiser tout cela pour obtenir un document qui, ensuite, va être étudié par
7 des collègues et les autres personnes qui cherchent... qui font des recherches sur le
8 conflit.

9 M^e PROULX (interprétation) : [14:27:43]

10 Q. [14:27:44] Oui, pour en terminer avec tout ce... avec ce sujet, c'est-à-dire le
11 soi-disant rôle de leader d'Anti-balaka qu'aurait eu M. Ngaïssona, j'aimerais vous
12 demander la chose suivante : suite à ce dont nous avons parlé, donc depuis votre
13 première réunion en février 2014 jusqu'à votre dernier voyage en 2015, est-ce que
14 vous pensez que son leadership était contesté ? Depuis le moment où vous l'avez
15 rencontré, même peut-être avant, jusqu'à 2015 et suite.

16 R. [14:28:25] Mais je ne voudrais pas être général et parler uniquement de façon
17 générale, mais de toute façon, en République centrafricaine, le leadership est
18 toujours contesté. L'histoire du pays n'est que coup sur coup sur coup, violence, et
19 puis groupes rebelles multiples, oppositions plus ou moins pacifiques. Enfin, le
20 leadership dans ce pays est toujours contesté, à différents niveaux. Et certains
21 contestaient le... ce pouvoir dans l'arène politique, et d'autres sur le terrain.

22 Q. [14:29:20] Dans votre déclaration, au paragraphe 33, vous abordez votre rencontre
23 avec M. Ngaïssona, et vous vous rappelez alors que M. Ngaïssona vous a dit : « Vous
24 savez, les choses seraient encore pires si je n'étais pas à la tête des Anti-balaka. » Et
25 dans cette déclaration, il sous-entendait, pensez-vous, qu'il était en mesure de
26 contrôler le niveau de violence qui était perpétré. Et puis, dans votre rapport du
27 mois de mai 2014, à la page 2567, vous écrivez que les dirigeants à Bangui n'étaient
28 pas en mesure de contrôler la multitude de groupes armés. Et si je dis cela, c'est

1 parce que je crois que s'ils ne peuvent pas contrôler les groupes armés, ils ne peuvent
2 pas non plus contrôler la violence commise, la quantité de violence commise.

3 R. [14:30:37] Mais tout dépend de l'angle d'approche. Sur certains groupes, ils
4 avaient le contrôle, sur d'autres non. Mais je crois qu'on a pu établir maintenant que
5 c'était un pays fragmenté, avec plusieurs groupes non coordonnés et avec plusieurs
6 dirigeants à différents niveaux. On ne peut pas dire qu'on avait un réseau et un point
7 focal qui contrôlait tous les groupes. Ce n'était pas comme une toile d'araignée avec
8 une araignée qui pouvait contrôler sa toile entière. Je ne sais pas très bien comment
9 décrire la situation.

10 Donc, je crois qu'on ne peut pas dire... ce n'est pas l'un ou l'autre, ce n'est pas « il
11 avait le contrôle » ou « il n'avait pas le contrôle ». Ce n'est pas fidèle à ce qui était
12 vécu sur le terrain.

13 Q. [14:31:48] Mais, vous, vous n'avez pas été le témoin du fait qu'il contrôlait certains
14 groupes armés, ou les groupes armés ? Est-ce que vous avez eu l'occasion de
15 vraiment être le témoin oculaire ou réel du contrôle qu'il exerçait sur ces groupes
16 anti-balaka ?

17 R. [14:32:11] Je reviendrai à ce qu'il m'a dit quand il a essayé de professionnaliser les
18 groupes, de leur trouver un nom, des badges, et être là pour organiser leur discours
19 politique. Bon, j'ai pris pour argent comptant ce qu'il m'a dit, mais c'est vrai que je
20 n'ai pas, moi, analysé de près les violations des droits humains. Et d'ailleurs, si vous
21 regardez mon rapport, ce n'est pas l'objet de mon rapport. Il y a d'autres groupes qui
22 font ce genre de rapports. Prenez Human Rights Watch ou Amnesty International.
23 Eux, ils vont voir ces violations des droits humains. Moi, j'étais là plutôt pour décrire
24 le contexte politique général, pour tous ceux... tous les politiciens, lors des primaires,
25 par exemple, aux États-Unis, et cetera, qui devaient prendre connaissance du conflit
26 et voir s'ils allaient s'engager ou pas. C'était ça, ce qui était l'objectif de mon rapport,
27 et non pas d'établir si, oui ou non, il y avait eu violence.

28 Q. [14:33:29] Je reviens rapidement aux trois sous-groupes des Anti-balaka dont nous

1 avions discuté précédemment. Êtes-vous d'accord avec l'hypothèse suivante : aucun
2 de ces trois sous-groupes n'avait quelque lien évident avec M. Ngaïssona ? Et on va
3 les reprendre l'un après l'autre. D'abord, ces groupes locaux spontanés qui se
4 constituent pour réagir à une menace spécifique dans le pays, qui n'ont pas vraiment
5 beaucoup de moyens pour communiquer. Puis, le deuxième niveau, les Anti-balaka
6 criminels, sans objectif politique, qui sont là pour des fins opportunistes et
7 seulement s'enrichir. Et puis, le troisième groupe, les membres de la FACA, avec
8 toute la hiérarchie, bien sûr, qui les lie, sachant que M. Ngaïssona était un politicien
9 non élu, donc il n'y avait pas, là, une chaîne de commandement.

10 Alors, est-ce que vous êtes d'accord qu'il n'y avait aucun lien avec ces niveaux-là ?

11 R. [14:34:47] Oui, on pourrait dire ça. Je ne vois pas un lien direct en tant que tel.
12 Mais je voudrais revenir sur ce qu'il m'a dit lui-même, qu'il en était le
13 coordonnateur, me disait-il, et d'ailleurs tout son entourage le confirmait. Mais je ne
14 peux pas mettre le doigt sur un lien direct, et ce n'est pas non plus quelque chose que
15 j'ai voulu mettre en évidence. Ces *clusters*, ces groupes sont une représentation et une
16 analyse des... de la constitution ou de l'image générale. Je ne suis pas là pour
17 analyser la chaîne de commandement, mais simplement pour donner un aperçu
18 général afin que les uns et les autres puissent mieux comprendre le conflit, la
19 typologie. Et c'est dans cet esprit-là que j'ai divisé les Anti-balaka, non pas pour
20 établir une chaîne de commandement.

21 Q. [14:36:01] Quand vous l'avez rencontré, et ça je... je pense à quelque chose qu'il y a
22 dans vos notes de 2014, mais je vais vérifier pour plus de sécurité. Oui, prenez vos
23 notes de 2014, à la page 0286. M. Ngaïssona vous a dit que les Anti-balaka seraient
24 beaucoup plus forts s'ils pouvaient compter sur l'appui de M. Bozizé. Ce qui, en
25 pratique, veut dire qu'à l'époque ils n'avaient pas l'appui de M. Bozizé. C'est comme
26 ça que vous l'avez compris ?

27 R. [14:36:54] Oui. Oui, il me l'a dit, il me l'a répété ; il n'avait pas l'appui de
28 M. Bozizé.

1 Q. [14:37:03] Et puis, en 2015, Maxime Mokom vous a dit que Bozizé envoyait de
2 l'argent aux ComZones, donc au *cluster* des FACA.

3 R. [14:37:21] Oui, c'est ce qu'il m'a dit.

4 Q. [14:37:36] Ce n'était pas une information que M. Ngaïssona avait à l'époque,
5 n'est-ce pas ?

6 R. [14:37:44] Non. Visiblement, plus tard. J'avais demandé à M. Ngaïssona s'il
7 pouvait... s'il avait l'appui de M. Bozizé, parce que c'est ce que les gens racontaient à
8 Bangui. Les gens racontaient que Bozizé envoyait de l'argent aux Anti-balaka sans
9 préciser à qui cet argent était envoyé. Alors, je lui ai demandé à lui, en direct,
10 puisque je le rencontrais. Et M. Ngaïssona m'a répondu que non, et on s'en est tenu
11 à ça ; il m'a dit « non ». Je n'ai pas été plus loin. Je n'ai pas tenté pour autant d'établir
12 le lien. J'ai demandé ; bon, il me répondait oui ou non, mais voilà. De toute façon,
13 c'est... c'est très compliqué à vérifier. Et je me suis fondé sur ce qu'il m'avait répondu.

14 Q. [14:38:42] Pourriez-vous être d'accord qu'il est possible que M. Ngaïssona * n'était
15 pas au courant que Bozizé envoyait de l'argent.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:38:51] Je m'attendais à ce
17 que le Procureur se lève pour s'opposer. Je crois que vous devez reformuler votre
18 question.

19 M^e PROULX (interprétation) : [14:39:01]

20 Q. [14:39:03] Monsieur Agger, M. Ngaïssona était un civil, n'est-ce pas ?

21 R. [14:39:09] Je ne sais pas s'il a été dans l'armée ou pas ; ça, je sais pas. Mais en tous
22 les cas, ce jour-là, à l'époque, on me le présentait comme un dirigeant politique. Qu'il
23 ait été ou pas dans l'armée à un moment ou à un autre, ça, je ne sais pas.

24 Q. [14:39:38] Merci. Je m'en tiens à ça. Je change de sujet, alors.

25 Je voudrais rapidement aborder une autre question, ce que l'on a au
26 paragraphe 64 de votre déclaration. À ce paragraphe 64, vous faites état du fait que
27 vous avez parlé à un journaliste local, lequel vous aurait dit que Bozizé envoyait de
28 l'argent à M. Ngaïssona et que l'intermédiaire était M. Alfred Ngaya. Et vous

1 n'entrez pas vraiment dans les détails, mais vous ajoutez que c'est, dans les grandes
2 lignes, la seule chose dont vous vous souvenez. Est-ce que j'ai raison de comprendre
3 que vous ne vous souvenez pas qui était ce journaliste local ?

4 R. [14:41:14] Oui, et c'est la raison pour laquelle cette information n'est pas reprise
5 telle quelle dans le rapport. Parce que, parfois, on reçoit beaucoup d'informations
6 quand on fait ce genre de recherches. Alors bon, ça, c'était une piste, et j'ai
7 probablement posé cette même question à d'autres personnes, et plus personne n'a
8 pu me l'informer ou me le confirmer, donc c'est resté en... en l'état. Ça fait partie des
9 notes que l'on prend. On écrit tout, et puis on essaie de confirmer ce qui vous semble
10 le plus probable, le plus réaliste. C'est la raison pour laquelle je l'ai noté. On a essayé
11 d'approfondir, mais, voilà, on l'a laissé tomber. Et c'est quelque chose qui m'avait
12 été communiqué par une de mes sources au moment de la recherche.

13 Q. [14:42:20] J'imagine que ce journaliste ne vous aura pas donné les dates
14 auxquelles les paiements auraient eu lieu, les transferts d'argent. Vous n'avez pas
15 non plus reçu d'éléments de preuve sur ces transferts d'argent ?

16 R. [14:42:38] Non, non. Il n'a pas... Il n'a rien présenté. J'ai aussi eu... entendu,
17 parfois, que de l'argent provenait de la Séléka, et cetera, mais je ne demandais pas
18 non plus toujours des éléments de preuve, moi-même. Si j'en avais eu, je peux vous
19 garantir que je les aurais versés dans mon rapport.

20 Q. [14:43:04] Donc, on peut conclure que cela n'a pas été prouvé. C'était déclaré sans
21 fondement.

22 R. [14:43:14] Oui, c'était une source d'information. Je ne me positionne pas, je dis pas
23 que ce soit vrai ou que ce ne le soit pas. Je n'ai vu aucune preuve, aucun élément le
24 confirmant ou l'infirmant.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:43:31]

26 Q. [14:43:31] Alors, ici, on est dans le deuxième rapport de 2015, CAR-OTP-2091-
27 0216, et c'est là que vous abordez les moyens financiers de tous les groupes anti-
28 balaka. Il y a, bien sûr, le vol du bétail, le pillage dans les villages. Et le deuxième

1 sous-paragraphe, c'est des versements allégués de l'extérieur, probablement de
2 Bozizé. Donc, quand même, tout d'un coup, cet élément est repris dans le rapport.

3 R. [14:44:09] Oui. Et c'est pour ça que j'ai dit « prétendument » ou « allégué ».
4 Paiements allégués, « versements allégués », j'avais employé.

5 Et c'est vrai, quand vous faites des recherches, vous partez de toutes ces pistes
6 alléguées. Ça pouvait être une source potentielle de financement.

7 Q. [14:44:40] Bien, pour être sûr, il y a d'autres sources ici, extorsion, et cetera. Il y
8 avait aussi la collecte de diamant. Pour vous, ce sont des sources que vous avez pu
9 vérifier ?

10 R. [14:45:00] Là, je dirais qu'il y avait des sources multiples. Si vous prenez les
11 diamants, l'or, il y avait plusieurs sources et plusieurs personnes qui ont pu
12 confirmer que... Il y avait aussi l'extorsion des... des fonds, ceux qui payaient pour
13 obtenir une protection et ceux qui étaient sur la route aussi. Les extorsions, ça, il y
14 avait moult témoins qui faisaient état des mêmes choses. Donc, là, j'ai beaucoup plus
15 foi dans cette réalité-là.

16 Q. [14:45:37] Même un peu en dehors de la réponse à cette question, là, ce qui est
17 intéressant, c'est de voir comment vous arrivez à rassembler vos éléments, vos
18 conclusions et comment vous formuler tout cela. Donc, c'est très précieux, ce que
19 vous nous expliquez.

20 R. [14:45:57] Si vous le souhaitez, je peux aller plus en détail, si telle est votre
21 demande.

22 M^{me} PROULX (interprétation) : [14:46:06]

23 Q. [14:46:08] Juste pour emboîter sur la question de... du Président, quand on parle
24 de versements allégués de la part de Bozizé, est-ce que ce serait une référence à ce
25 que Maxime Mokom vous aurait dit ?

26 R. [14:46:23] Oui, c'était une des sources qui faisait état de ces versements allégués,
27 mais, encore une fois, je n'ai pas pu obtenir d'éléments probants sur des transferts
28 ayant réellement eu lieu et je n'avais pas des témoins directs. Par contre, quand il

1 s'agissait des diamants, de l'or et de l'extorsion, là, j'avais des gens sur la première
2 ligne qui pouvaient en témoigner. * Dans l'autre cas, je n'avais pas de témoin direct
3 pouvant me dire: « Oui, je suis allé au Cameroun, j'ai rassemblé l'argent, c'était voilà
4 tel jour, c'est là qu'on a été, on a voyagé comme-ci. », etcetera. Et, là, j'avais tous les
5 détails. Donc, ça devient beaucoup plus crédible. Tandis que, quand on dit « Vous
6 savez, il a envoyé de l'argent à quelqu'un », même... d'autant que Mokom a dit que
7 ce n'était pas lui qui avait reçu l'argent. Mais quand j'ai plusieurs témoins qui
8 peuvent me donner des éléments concrets, alors, je travaille... je... je... je me...
9 j'avance que cette allégation est crédible.

10 Q. [14:47:40] Il y a un dernier domaine dans lequel j'aimerais me fondre un peu, c'est
11 celui de cette violence soutenue même après la mise sur pied d'un gouvernement
12 transition... transitoire. Et je voudrais reprendre, d'ailleurs, un paragraphe de votre
13 rapport de 2014 que l'on retrouve à la page 2567.

14 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

15 Le deuxième alinéa. Au début de ce deuxième alinéa, vous écrivez : « Mettre fin à la
16 violence en République centrafricaine n'est, certes, pas chose facile et demande que
17 de nombreux acteurs sur différents fronts agissent. Le Conseil national transitoire et
18 la Présidente intérimaire, Catherine Samba-Panza, qui était en fonction depuis le
19 mois de janvier, a mené la... les travaux jusqu'aux élections en 2015, alors que les
20 groupes anti-balaka et séléka continuaient à s'entretuer et à tuer des civils. La
21 majorité de ces groupes fonctionnait sans avoir pour autant un commandement
22 centralisé, avait pris plusieurs villages dans de grandes zones et régions du pays, ce
23 qui rendait tout processus de paix national d'autant plus compliqué, puisque les
24 dirigeants de la République centrafricaine n'arrivaient pas à contrôler la multitude
25 de groupes armés locaux. »

26 Sur base de ce que je viens de reprendre, est-ce que vous seriez d'accord que,
27 en 2014, même au tout début de 2014, il y avait une telle crise que personne, à
28 l'époque, que ce soit le gouvernement transitoire, que ce soit le gouvernement

1 national pour la transition, que ce soit les dirigeants anti-balaka, finalement,
2 personne n'arrivait à mettre fin à la violence.

3 R. [14:50:14] Oui, à l'évidence. Je crois que les chiffres sont évidents, ils sont
4 éloquents. La violence a continué.

5 Q. [14:50:32] Êtes-vous, alors, d'accord avec moi quand je dis que les forces
6 internationales n'ont toujours pas... n'ont pas non plus pu mettre fin à la violence
7 en 2014 ?

8 R. [14:50:50] Oui. Encore aujourd'hui.

9 Q. [14:50:57] Dans vos notes de février 2014, à la page 0267, une de vos sources
10 déclare : « Il semblerait que la MISCA et les Français tournent en rond et n'arrivent
11 pas à arrêter la violence. » Et il ajoute : « Ils procèdent à des désarmements, mais
12 limités. » Est-ce que vous pourriez dire que c'était, finalement, le sentiment assez
13 répandu dans la population locale, que les... les forces * internationales ne faisaient
14 pas suffisamment pour arrêter la violence ?

15 R. [14:51:45] Moi, je pense que, quand il y a une violence dans un pays, la population
16 civile veut toujours que cette violence s'arrête et veut que tout soit fait, que plus soit
17 fait. Donc, c'est clair, il y avait un niveau de frustration, que les forces françaises, les
18 forces de la MISCA, par la suite les forces des Nations Unies étaient déployées et
19 que, malgré tout, la violence se poursuivait, d'où ce sentiment de frustration au... au
20 sein de la population.

21 Q. [14:52:27] Dans la note de 2015, aux pages 0246 et 0247, votre source vous dit que
22 l'objectif de Sangaris n'est pas très clair ; parfois, ils luttent contre un groupe et aide
23 un premier groupe et puis, après un certain temps, ils inversent, et peuvent faire
24 juste l'inverse. Il semblerait qu'ils ne veulent pas une situation * stable. Il semblerait
25 qu'il soit suggéré, dès lors, que Sangaris essayait d'empêcher, que ce soit
26 consciemment ou pas, ou volontairement ou pas, mais essayait d'empêcher un
27 retour à la stabilité. Est-ce que vous croyez que c'est ce que votre source voulait vous
28 dire ?

1 R. [14:53:26] Je pense qu'il faut prendre pour argent comptant ce que cette source a
2 dit. C'est son avis. Je pense que c'est son avis. C'est le... le... sa perception du rôle
3 joué par Sangaris à ce moment-là.

4 Q. [14:53:51] Je reviens au mois de février 2014. Une autre source vous dit, en
5 page 0288 : « Comment est-ce que la France a pu permettre que la situation en arrive
6 là ? Si seulement la France et le Tchad pouvaient se mettre d'accord sur ce qu'ils
7 veulent pour la République centrafricaine. Cela nous amène à penser que si la France
8 et le Tchad pouvaient trouver un accord, eh bien, peut-être que, potentiellement, la
9 crise en République centrafricaine pourrait trouver une solution. »

10 R. [14:54:30] Je ne pense pas qu'on pourrait trouver une solution au conflit en RCA
11 simplement en ayant un accord entre le Tchad, le Soudan et la France. C'est un
12 élément du puzzle, un des morceaux, mais il y a encore beaucoup d'autres choses,
13 aussi, qui interviennent. Et c'est surtout les Centrafricains qui ont un rôle important
14 à jouer. Peut-être que c'est un moment, un morceau du puzzle, à ce moment-là, mais
15 un parmi d'autres.

16 Q. [14:55:03] Oui, c'est bien de faire la différence, là. On peut, donc, dire que même si
17 ces trois États avaient conclu un accord, cela n'aurait pas suffi, mais c'était, malgré
18 tout important pour que la crise arrive à un terme.

19 R. [14:55:24] Oui, c'était important, certes. C'était un morceau du puzzle, mais pas le
20 seul, un parmi toutes les autres choses qui devaient être mises en place.

21 Q. [14:55:50] Est-ce que l'on peut dire alors, en toute justice, que la solution ne
22 dépendait pas seulement des Centrafricains, que eux seuls ne pouvaient pas
23 apporter une solution à cette crise ?

24 R. [14:56:11] C'est difficile de spéculer. Moi, ce que j'ai compris à l'époque et ce que
25 j'ai essayé de décrire dans les différents rapports, c'est que les acteurs extérieurs
26 avaient une influence sur le terrain et étaient responsables en partie pour la
27 déstabilisation et en partie pour la violence. C'était un aspect du problème, un des
28 facteurs, mais c'était... il fallait une démarche holistique, c'était la seule qui aurait pu

1 apporter une solution définitive à ce conflit. Même encore jusqu'à aujourd'hui.

2 Q. [14:56:54] Très bien. Est-ce qu'on peut dire alors, sur cette base-là, que
3 M. Ngaïssona, qui était un dirigeant contesté et qui n'était qu'un des éléments de ce
4 puzzle par trop complexe, et même si l'on pouvait accepter qu'il avait un rôle clé au
5 niveau de la direction des Anti-balaka — ce qui reste encore à débattre —, est-ce que
6 vous pourriez, dès lors, accepter que, dans ce contexte, M. Ngaïssona n'aurait pas
7 pu, lui, trouver la solution à cette crise ?

8 R. [14:57:46] Vous voulez dire lui, tout seul ?

9 Q. [14:57:51] Oui, lui tout seul, ou lui comme coordonnateur national.

10 R. [14:57:59] Je suis pas sûr de comprendre votre question. Il avait un rôle à jouer au
11 même titre que n'importe qui d'autre. Je ne veux pas dire qu'il avait plus ou moins
12 d'influence que d'autres. Il a eu un rôle à jouer dans le conflit comme d'autres ont eu
13 un rôle à jouer dans le conflit.

14 Q. [14:58:28] Vous venez de dire : « il aurait pu jouer un rôle comme tous les autres »,
15 mais vous êtes d'accord avec moi que les autres ont aussi échoué ?

16 R. [14:58:47] Oui, nous avons tous échoué.

17 Q. [14:58:52] Monsieur le témoin, ici s'arrêtent les questions que je voulais vous
18 poser.

19 M^e PROULX (interprétation) : [14:59:00] Et si la Chambre me le permet, et M. le
20 Président me permet, je cède la parole à M^e Knoops.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:59:07] Bien évidemment.
22 Installez-vous et prenez le temps nécessaire, Maître Knoops.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [14:59:39]

24 Q. [14:59:41] (*Début de l'intervention non interprété*) Agger. Donc, je suis Alexander
25 Knoops, je suis le conseil principal de M. Ngaïssona.

26 J'ai deux sujets à aborder avec vous, s'il vous plaît — deux sujets distincts. L'un a
27 déjà été soulevé par l'Accusation, ce matin ; c'est ce qui a à voir avec la plateforme
28 politique à quatre parties qui a été présentée par M. Ngaïssona lors de son entretien

1 avec vous en février 2014.

2 Ce matin, vous êtes rentré dans les détails sur ces quatre points — transcription en
3 temps réel anglaise pages 13, 14 et 15.

4 Alors, voici ma première question : M. Ngaïssona a-t-il parlé de cette plateforme
5 politique à quatre parties ? Et a-t-il bel et bien parlé avec vous d'une possibilité
6 d'union des Anti-balaka ? En tout cas, s'il vous a parlé de tout cela, quel était son but
7 exact en vous parlant d'une unification des Anti-balaka ?

8 R. [15:01:14] Merci.

9 Nous avons parlé de son ordre du jour politique, si je puis dire. Il m'a présenté les
10 différents points et on les a abordés ensemble. Et j'ai bien compris, à travers ce qu'il
11 m'a dit, qu'il voulait obtenir une indemnisation par rapport aux pertes qui avaient
12 été subies, des réparations. Je me souviens aussi qu'il avait parlé de projet de
13 développement en République centrafricaine, qu'il voulait s'assurer que la voix des
14 Anti-balaka allait être bel et bien entendue au cours du dialogue national qui allait
15 intervenir. Et, en général, il a aussi dit qu'il voulait que... qu'il voulait avoir un siège
16 au niveau politique. Et il s'est présenté comme étant la personne en mesure de
17 fournir tout cela.

18 Q. [15:02:22] Lorsqu'il vous a parlé de ces quatre piliers de la plateforme politique :
19 compensation, reconnaissance, ensuite le fait que les combattants étrangers quittent
20 le pays, et réconciliation nationale, vous avez donc confirmation qu'il s'agissait de
21 son plan politique. Mais est-ce qu'il y a d'autres interviews... À part cette interview
22 avec M. Ngaïssona, est-ce que vous avez eu d'autres... d'autres sources qui vous
23 auraient dit la même chose et que c'était bel et bien son plan ?

24 R. [15:03:00] Écoutez, les sources que j'avais, qui étaient disponibles sur des sources
25 publiques, d'ailleurs, parlaient un peu de la même chose. Dans les médias
26 internationaux aussi, c'était la même chose. * Écoutez, dans les autres sources que
27 j'avais, qui étaient publiques d'ailleurs, il disait la même chose, et c'était repris par
28 les médias internationaux. Donc, moi, j'ai pris ça pour argent comptant.

1 Q. [15:03:19] Merci. Lors de cet entretien avec vous, a-t-il parlé de l'atteinte de ce but
2 politique, c'est-à-dire l'unification des Anti-balaka ?

3 Est-ce que, lorsqu'il parlait, donc, d'atteindre ce fameux but, c'est-à-dire... est-ce qu'il
4 pensait que vous pouviez le... qu'on pourrait y arriver, pour unifier les Anti-balaka,
5 autrement que par la compensation, la reconnaissance, l'expulsion des combattants
6 étrangers et la réconciliation ?

7 R. [15:04:11] Vous voulez dire est-ce qu'il m'a parlé d'autres sujets ?

8 Q. [15:04:15] Non. Est-ce qu'il vous... est-ce qu'il vous a parlé de ces sujets ?

9 R. [15:04:25] Non, il m'a parlé principalement de ces quatre sujets-là, c'est tout.

10 Q. [15:04:29] Donc, il ne vous a pas parlé d'atteindre différents buts et comment y
11 arriver pour unifier les Anti-balaka avec... par le truchement de moyens militaires ?

12 R. [15:04:45] Non, non, il n'en a pas parlé du tout. Il n'a pas parlé. Il n'a pas formalisé
13 le groupe... Il a parlé, en revanche, de... de formaliser le groupe (*se reprend*
14 *l'interprète*). On a parlé des badges, de... d'éventuellement... petites choses, mais
15 enfin, on n'a pas du tout parlé de l'angle militaire.

16 Q. [15:05:02] Bien.

17 Dans votre recherche, avez-vous rencontré des sources qui vous auraient dit que
18 M. Ngaïssona voulait arriver à cette unification des groupes anti-balaka par le
19 truchement de la... du pouvoir militaire et de l'action militaire et d'opérations
20 militaires ?

21 R. [15:05:11] Non. Pour ce qui est d'unification bien précise, on n'est pas allés très
22 loin, de toute façon.

23 Q. [15:05:20] Pouvez-vous vous rappeler si, lors de cette interview avec
24 M. Ngaïssona, il aurait mentionné, à un moment, qu'il fallait... faire repartir
25 l'agriculture en RCA ?

26 R. [15:05:40] Oui.

27 C'était l'une de ses visions pour le pays et c'était d'après lui une voie de
28 développement importante. Enfin, il a pratiquement essayé de me vendre son

1 histoire, comme si j'étais un partenaire potentiel dans ses efforts pour développer le
2 pays. Donc, oui, on...

3 Q. [15:06:08] Vous avez aussi dit ce matin qu'il considérait qu'il ne fallait pas oublier
4 les victimes. Il en a parlé avec vous, n'est-ce pas ?

5 R. [15:06:19] Oui, il m'en a parlé de... d'exprimer leur voix, de faire savoir que des
6 gens avaient souffert. Il en a parlé, en effet.

7 Q. [15:06:38] A-t-il fait référence à un groupe bien précis de victimes ou est-ce qu'il
8 parlait de victimes du conflit en général, donc de tous les ressortissants de
9 République centrafricaine qui auraient été victimes du conflit ?

10 R. [15:06:53] Je ne me souviens pas qu'il ait fait une différence entre les victimes pour
11 savoir lesquelles étaient de bonnes victimes et lesquelles ne l'étaient pas.

12 Q. [15:07:07] Mais vous ne vous souvenez pas qu'il ait dit : je veux... je ne veux pas
13 que l'on oublie les victimes, victimes de telle ethnicité, de tel groupe ? Non, il parlait
14 juste des victimes, c'est ça ?

15 R. [15:07:19] Oui, il parlait des victimes en général. Mais comme vous le savez, il a
16 parlé quand même des réparations par rapport à des atrocités commises par les
17 Séléka. Donc moi, je l'ai pris dans ce sens-là : que c'était contre les exactions des
18 Séléka principalement.

19 Q. [15:07:53] Cette plateforme politique avait donc quatre parties, quatre volets. Elle
20 vous a été présentée lors de cette interview qui a eu lieu le... en février 2014. Alors,
21 ces quatre volets reflétaient-ils vos propres points de vue en tant qu'auteur du
22 rapport *À la une* ou *Derrière la une* — *Behind Headlines* ? En un... en autres mots, la
23 vision qu'il avait pour obtenir l'unification, la réconciliation, est-ce que cela... est-ce
24 que cela, à un moment ou à un autre, se reflète dans ce qui est sous-jacent... le
25 rapport de... *À la une* — *Behind Headlines* ?

26 R. [15:08:53] Je ne sais pas très bien ce que vous voulez dire. Je n'ai pas beaucoup
27 d'opinions sur son processus politique.

28 Moi, je dois dire que les... que je parle des recommandations dans le rapport, c'est ce

1 qu'il pensait qui devrait arriver pour résoudre le conflit, mais je parle aussi des
2 réparations pour les victimes et autres, et je suis d'accord avec ça aussi. Moi, je
3 présente mon point de vue, mes recommandations. Alors, savoir si ses
4 recommandations sont les mêmes que les miennes, cela n'a... cela n'est pas quelque
5 chose sur lequel je... dans lequel je vais m'aventurer.

6 Q. [15:09:40] Très bien. Donc, il faut que les choses soient plus concrètes, alors. Dans
7 ce rapport *Behind Headlines — Derrière la une* —, vous le trouverez à l'onglet de
8 l'Accusation 1, concernant, donc, le classeur de l'Accusation, plus précisément
9 page 2567. Je ne sais pas si vous l'avez sous les yeux. Avez-vous la page sous
10 les yeux ?

11 R. [15:10:14] Non, pas pour l'instant.

12 Q. [15:10:20] Je vais donc en donner lecture. C'est dans le résumé, une des dernières
13 recommandations du rapport, qui se trouve... « Les Nations Unies devraient
14 déployer des médiateurs expérimentés pour travailler avec le représentant spécial
15 Symington — je pense que ça doit être un représentant américain — et un groupe
16 divers de dirigeants de la RCA pour lancer un processus de paix pour la RCA allant
17 de la population jusque vers le haut. » Ensuite, vous dites que « la nature
18 décentralisée du conflit en RCA et le manque d'un commandement central des
19 groupes armés demandent que l'approche pour obtenir la paix se fasse de bas en
20 haut, en prenant en compte chaque groupe individuel dans le cadre de négociations
21 locales ». Ensuite, vous dites que... Vous vous en souvenez... avoir dire cela ?

22 R. [15:11:46] Oui, tout à fait, je m'en rappelle. J'ai essayé de mettre sur place... de
23 mettre en place une feuille de route éventuelle pour arriver à la paix, résoudre au
24 moins une partie du conflit.

25 Q. [15:11:59] Donc, d'après vous, pour arriver à... pour arriver à... à la paix, il fallait
26 absolument impliquer les groupes armés individuels, n'est-ce pas ?

27 R. [15:12:15] Oui, évidemment, on ne peut pas arriver à la paix sans... sans impliquer
28 les groupes armés.

1 Q. [15:12:25] Très bien.

2 R. [15:12:27] Oui, parce que ce sont les acteurs clés, il faut donc les prendre en
3 compte.

4 Q. [15:12:32] Très bien, c'est la première étape.

5 R. [15:12:34] Oui.

6 Q. [15:12:35] Donc, vous vous rappelez sans doute que, lorsque vous avez parlé avec
7 quelqu'un du conseil pour les réfugiés... Ça, c'était lors de votre voyage en
8 février 2014. Je ne vais pas donner de nom, bien sûr. Alors, est-ce que vous vous
9 souvenez que cette personne vous a dit comment... comment s'attaquer à ce
10 problème de réconciliation ?

11 R. [15:13:13] Il faut que vous m'aidiez, parce que ça fait longtemps, j'ai fait beaucoup
12 d'interviews depuis.

13 Q. [15:13:19] Très bien. C'est à la page 6 de votre... de vos notes d'interview de 2014.
14 C'est sur... dans le classeur de l'Accusation ; il s'agit de la pièce qui se trouve à
15 l'onglet 5, vous y trouverez le numéro ERN.

16 Mais si, Monsieur le greffier, vous pouvez nous montrer la page 0276, qui fait partie
17 de l'interview du 13 février 2014 avec un représentant du conseil pour les réfugiés.
18 Vous vous en souvenez ?

19 R. [15:14:05] Oui, maintenant je m'en souviens très bien.

20 Q. [15:14:08] Veuillez, s'il vous plaît, maintenant, vous pencher sur le troisième
21 paragraphe de la page 0276, sous le chapitre Réconciliation, donc « Réconciliation :
22 approche district par district. Parler aux leaders de chaque district. Chaque problème
23 dans chaque district est différent d'un autre district. Les chefs locaux doivent parler à
24 la population pour accueillir les déplacés qui rentrent. Établir des comités de chefs
25 de communauté. » Et ensuite, trois lignes plus tard : « Activités : football, diffusion
26 de messages de paix à la radio. », et cetera, et cetera.

27 Vous vous en souvenez ? C'est ce que je veux prouver. Nous avons vu quelle était
28 votre recommandation : il fallait une approche allant de bas en haut, impliquant bien

1 sûr les groupes armés. Ici, on voit la recommandation du conseil pour les réfugiés,
2 qui demande qu'il y ait une approche district par district, qui prenne en compte les
3 chefs de district, établir des comités de chefs de district, et cetera, et cetera. Donc,
4 est-ce que tout cela reflète bien les propositions que... de M. Ngaïssona, lorsque vous
5 vous êtes entretenu avec lui le... en février 2014 ?

6 R. [15:16:06] Oui, je pense qu'il a abordé certains de ces sujets. Cela faisait partie de
7 sa plateforme politique, impliquer les victimes dans la solution.

8 Q. [15:16:08] Bien. Pourrions-nous, s'il vous plaît, avoir à l'écran la page 0286 ? Il
9 s'agit du même document, de la même interview de 2014.

10 Alors, s'il vous plaît, souvenez-vous de ce que vous venez de lire dans la proposition
11 émanant à la fois de vous et du conseil pour les réfugiés. Ici, maintenant, on voit, si
12 on pouvait monter un peu plus haut...

13 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

14 Sur le paragraphe écrit qui commence par « *Looking ahead* », en anglais. Donc, il s'agit
15 de l'interview avec M. Ngaïssona effectuée le 25 février 2014. Alors, « *Looking ahead*
16 — allons de l'avant : Anti-balaka, Séléka, MISCA, NTC, communautés
17 internationales, tout le monde doit s'asseoir autour d'une même table pour former
18 des comités ». Bon, c'est les fameux comités dont parle le Conseil des réfugiés. Donc,
19 il faut — je reprends la lecture — « aller aussi devant les communautés locales pour
20 parler du besoin de paix. » Désarmement, ensuite : « Il a parlé à l'ambassade
21 française. Nous ne pouvons pas laisser les Anti-balaka retourner dans la campagne
22 avec leurs armes. Nous voulons que les Français récupèrent les armes, mais ensuite
23 nous avons besoin de projets pour la reconstruction. Il faut que les projets existent
24 avant qu'ils ne rentrent chez eux. » Fin de citation.

25 Il y a quand même une certaine ressemblance, ne trouvez-vous pas, entre cette... ce
26 point de vue politique et les sources que vous nous avez mentionnées
27 précédemment ? Le conseil des... pour les réfugiés, entre autres, et l'approche de bas
28 en haut dont vous avez parlé dans votre rapport de 2014. Il y a quand même une

1 ressemblance, non ?

2 R. [15:18:22] Oui, oui, oui. Sur ce point-là, tout à fait. Oui, oui. Nous... On expose les
3 mêmes besoins, et on explique bien qu'il faut que le processus de paix vienne des
4 acteurs eux-mêmes, qu'ils soient impliqués eux-mêmes. Ça, ça me paraît... ça ne me
5 paraît pas contestable.

6 Q. [15:18:51] Mais vous êtes... vous savez, quand même, que M. Ngaïssona, à un
7 moment, a invité les chefs de district à venir à Bangui pour aborder la question de
8 savoir comment arriver à ce résultat ?

9 R. [15:19:09] Je ne me souviens pas de cette réunion.

10 Q. [15:19:14] Mais lorsque vous dites qu'il a invité certains individus à aller à Bangui
11 pour avoir une approche par districts, cela ressemble beaucoup à votre approche à
12 vous, qui était une approche de bas en haut, non ? Vous ne trouvez pas ?

13 R. [15:19:31] Oui, tout à fait. Un dialogue local et... ne peut être que profitable, c'est
14 évident.

15 Q. [15:19:40] Mais quand M. Ngaïssona vous a dit, en février 2014, qu'il s'était
16 adressé à l'ambassade française, parce que son point de vue était qu'on ne pouvait
17 pas laisser les Anti-balaka retourner à la campagne avec des armes, est-ce que vous
18 avez vérifié tout cela ? Est-ce que vous avez pu vérifier s'il a bien été à l'ambassade
19 de France pour obtenir un certain soutien ?

20 R. [15:20:18] Non, je n'ai pas suivi cela, je ne sais pas si la réunion à l'ambassade a bel
21 et bien eu lieu.

22 Q. [15:20:26] Mais vous n'aviez pas de raison de remettre en cause ce message qu'il
23 vous a relayé, le fait qu'il est allé bel et bien à l'ambassade française pour ces
24 raisons-là ?

25 R. [15:20:37] Je ne peux pas me lancer dans des conjectures, savoir s'il y est allé ou
26 pas. Mais généralement, lorsque j'allais voir Ngaïssona, il m'avait l'air crédible. Ce
27 qu'il me disait... d'autres choses qu'ils m'ont dit (*sic*) ont été vérifiées, mais je... je dois
28 avouer que je n'ai pas vérifié ce point-là.

1 M^e DIMITRI (interprétation) : [15:21:04] Pourriez-vous, s'il vous plaît, aller un tout
2 petit peu... Sur le canal français, il y a du problème, parce que vous... on parle trop
3 vite.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:21:21] S'il vous plaît, donc,
5 faites des pauses.

6 Maître Knoops, vous en avez encore longtemps pour aujourd'hui ?

7 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:21:28] J'en ai pour encore 10 minutes.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:21:36] Très bien.

9 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:21:41]

10 Q. [15:21:41] Convenez-vous avec moi pour dire que M. Ngaïssona, en essayant de
11 réaliser cette plateforme à quatre piliers, essayait de faire participer la communauté
12 internationale à son plan ? Le fait qu'il est allé à l'ambassade française, par exemple,
13 pour obtenir du soutien. Avez-vous eu des informations, de quelque source que ce
14 soit, à ce propos ?

15 R. [15:22:14] Non. Je n'ai pas suivi pour savoir si, oui ou non, il avait réussi à faire ce
16 qu'il m'avait dit, s'il avait réussi à mobiliser beaucoup de soutien pour son
17 programme politique. Mon intention, c'était de savoir qui étaient les acteurs, qui
18 faisait quoi, quel était le but de chacun, quel était l'ordre du jour de chacun. Je ne
19 suis pas... Je ne me suis pas ensuite intéressé à savoir s'il avait, oui ou non, réussi à
20 mettre en place sa plateforme.

21 Q. [15:22:48] Oui, mais le processus, si on peut le dire, a échoué. Le processus de
22 DDR, il a échoué, n'est-ce pas ?

23 R. [15:22:57] Ah, ça, c'est sûr. Il y a eu quelques petits processus de désarmement de
24 DDR ici et là, mais on attend encore un processus de DDR en bonne et due forme et
25 parfaitement accompli en République centrafricaine.

26 Q. [15:23:15] Bien. Bon, vous venez de répondre à ma question, mais je la pose quand
27 même. Non, je ne la pose pas. Si, je la pose. Pourquoi pensez-vous que ce processus
28 n'a pas réussi ? Vous dites... Vous vous concentrez sur M. Ngaïssona, vous dites qu'il

1 n'a pas réussi malgré tous ses efforts, alors qu'il était crédible, et cetera. D'après
2 vous, pourquoi est-ce qu'il n'a pas réussi à faire de sa plateforme en quatre points
3 une réalité, voire une réussite ?

4 R. [15:23:56] C'est parce qu'il y a tant d'acteurs, il y a tellement de personnes,
5 tellement d'acteurs qui doivent venir sur scène avant d'arriver à quoi que ce soit. On
6 peut pas compter sur une seule personne pour arriver à tout résoudre. Il y a
7 beaucoup de choses qui doivent se mettre en place et être synchronisées en même
8 temps. C'est un... une œuvre en cours, si je puis dire, une œuvre en cours et qui est
9 loin d'être terminée.

10 Q. [15:24:33] Donc, on peut dire que M. Ngaïssona n'a pas reçu le soutien... le soutien
11 que son plan aurait mérité, surtout du point de vue de la communauté
12 internationale. On ne l'a pas renforcé en acceptant son plan ; on n'a pas... on n'a pas...
13 on n'est pas venu le soutenir non plus.

14 R. [15:24:57] Il est difficile de dire si Monsieur... quel niveau de soutien M. Ngaïssona
15 a reçu. Je n'ai pas vraiment étudié la chose de près, j'ai pas étudié son ordre du jour
16 politique, la capacité qu'il avait de « la » mettre en œuvre, et cetera. J'ai plutôt parlé
17 de choses plus... plus générales.

18 Q. [15:25:19] Oui. Donc, dans votre rapport, donc il s'agit du document qui se trouve
19 à l'onglet 1 du classeur de la Défense, * rapport du 15 juin, p 0216, et vous et vos
20 collègues dites bien que : « La communauté internationale avait pensé que
21 Ngaïssona était un... était un interlocuteur rare auprès des groupes anti-balaka
22 indisciplines. Donc, il y a une certaine mesure de reconnaissance internationale qui a
23 renforcé sa position pendant un petit moment, mais, au cours de 2014, un grand
24 nombre de personnes se sont rendu compte que Ngaïssona était loin de représenter
25 et encore moins de diriger et de contrôler la myriade de groupes anti-balaka. »

26 Donc, est-ce que cela reflète bien le fait que, à un moment ou à un autre,
27 M. Ngaïssona a tout simplement... a été... a été laissé seul pour réaliser son
28 programme en quatre points ; il a été lâché par tous ?

1 R. [15:26:37] Ben, c'est pas à moi de le dire. Moi, comment voulez-vous que j'en
2 parle ? Moi, je peux vous parler de ce que j'ai vu et ce que j'ai ressenti. Dans le
3 rapport, j'ai essayé de décrire la chose suivante : lorsque Ngaïssona est arrivé, il a
4 réussi, au moins, à créer un buzz autour de lui. Il a pas mal fait parler de lui, les gens
5 se sont rassemblés autour de lui. Mais la communauté internationale s'est rendu
6 compte que le conflit était beaucoup plus compliqué que prévu, qu'il y avait
7 beaucoup de troupes... de groupes dans le pays qui n'étaient pas représentés par
8 Ngaïssona, mais qu'il parlait sans doute au nom de certains de ces groupes. Quant à
9 savoir s'il se sentait seul ou non, ça, je n'en sais rien.

10 Q. [15:27:28] Enfin, je parlais d'être lâché par tous, isolé, seul. C'était une figure de
11 style.

12 Mais parlons... disons, pour terminer sur ce point, que le fait que cette plateforme à
13 quatre volets ait échoué semble indiquer, n'est-ce pas, qu'il lui était impossible de
14 contrôler tous ces groupes dont vous avez parlé dans votre rapport à la page 0215.
15 Donc, l'estimation de l'ONG était qu'il y avait de 100 à 150 groupes plus ou moins
16 reliés, plus ou moins étroitement, opérant parfois de concert et parfois
17 indépendamment. Donc, sur ces 100, 150 groupes identifiés dans ce rapport, si on
18 transpose ce nombre de groupes et qu'on le calque sur le plan qu'avait
19 M. Ngaïssona, le plan en quatre points, et on voit le... regarde le résultat, on voit bien
20 que cela prouve qu'il n'était pas du tout... qu'il ne contrôlait pas ces groupes,
21 puisqu'il n'est pas arrivé à faire imposer son plan. Si c'était le chef absolu, il aurait pu
22 rassembler ces 100 à 150 groupes et faire appliquer son plan, mais il n'y a pas réussi.
23 Alors, quelle conclusion est-ce que vous pouvez en tirer en tant que chercheur ?

24 R. [15:29:30] Ce que cela me dit, l'impression que j'avais à l'époque, qui est encore
25 toujours la même aujourd'hui, c'est que c'était une estimation à la louche,
26 150 groupes qui étaient éparpillés, des groupes qui étaient éparpillés sur une grande
27 surface du territoire. Alors, certains fonctionnaient seuls, d'autres étaient plus en lien
28 avec une unité de... centrale de commandement. Mais, comme je vous ai déjà

1 expliqué, je n'étais pas là pour analyser les chaînes de commandement, j'essayais de
2 voir qui étaient les personnes qui avaient une certaine influence, pour voir quels
3 étaient ceux qui étaient les porte-parole des doléances de certains Anti-balaka. Et
4 personne n'avait le contrôle sur tous les groupes, de quelque côté du conflit qu'on se
5 situe.

6 Q. [15:30:28] Alors, ma... ma dernière question est la suivante : quand on parle
7 d'absence de contrôle — je parle non seulement d'un contrôle militaire, mais aussi
8 d'un contrôle politique de tous ces groupes, et c'est dans ce sens-là que cette
9 plateforme qui regroupe les quatre parties trouve tout son sens —, si on se dit,
10 justement, qu'il y a donc cette plateforme et puis, d'un point de vue financier, ces
11 groupes n'auraient pu jamais être contrôlés par une unité centrale ni politiquement
12 ni militairement en termes de financement.

13 R. [15:31:20] Oui, je crois qu'il faut... il faut pas se voiler la face, ils étaient très
14 décentralisés. Il n'y avait pas, comme je disais, une toile cirée qui permettait de
15 centraliser tous ces groupes. Il y avait des références croisées, même... même aussi au
16 niveau idéologique, politique, militaire. C'était un... une perspective tout à fait
17 fragmentée.

18 Q. [15:31:48] Mais la dernière référence à cet égard, c'est l'observation très
19 intéressante que, vous, vous avez faite dans votre rapport *Warworld Business*. Dans le
20 dossier de la Défense, le premier dossier de la Défense, à la page 126 de ce rapport...
21 Peut-être pourrait-on montrer cette page à la Défense. (*Correction de l'interprète*) 0216.

22 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

23 Peut-être, justement, voit-on ici comment tous ces groupes ont été financés et
24 équipés. Et je dois dire que j'ai trouvé un paragraphe particulièrement intéressant,
25 c'est au sixième alinéa. Le rapport nous dit : « La majorité des groupes anti-balaka, et
26 tout particulièrement les groupes criminels et d'autodéfense, étaient organisés à
27 l'échelle locale, utilisaient leurs propres armes, ne roulaient que très rarement avec
28 des véhicules automobiles et fonctionnaient à bas prix. Les groupes anti-balaka

1 n'avaient pas besoin de gros financements ou de sources... ressources financières
2 extérieures pour maintenir leurs activités. La majorité arrivait à obtenir ce dont ils
3 avaient besoin par des petits vols et des extorsions le long des routes. » — Fin de
4 citation.

5 Alors, peut-on dire honnêtement que la majorité de ces groupes, Monsieur Agger,
6 pouvaient se prendre en charge financièrement eux-mêmes et n'avaient, dès lors, pas
7 du tout besoin d'un financement extérieur pour garantir leur survie ? Est-ce que
8 vous êtes d'accord avec l'idée que je vous propose, qu'ils se prenaient en charge
9 financièrement ?

10 R. [15:33:52] Quand on... on prend les éléments des Anti-balaka qui étaient plutôt des
11 criminels, ceux-là... enfin, quand je dis « criminels », donc motivés économiquement,
12 oui, ceux-là pouvaient se prendre en charge financièrement. Mais j'ajouterais quand
13 même que, si on va plutôt du côté plus formel, plus militaire du groupe, plus
14 organisé, alors, là, on a des groupes qui fonctionnent avec des budgets supérieurs, ils
15 avaient besoin d'armes et de munitions. Et donc, il y a une grande distinction à faire.
16 Il faut, je crois, faire la part des choses entre les différents groupes anti-balaka. Il y a
17 ceux qui étaient motivés économiquement, d'accord ; c'étaient aussi les plus
18 indépendants d'ailleurs.

19 Q. [15:34:58] Mais alors, dans votre recherche ou vos recherches, vous n'avez trouvé
20 aucune structure de financement centralisée qui donnerait le financement structurel
21 que vous avez cité en exemple ?

22 R. [15:35:13] Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas pu établir des liens directs. Je n'ai pas
23 pu mettre le doigt sur des preuves directes d'après lesquelles il y aurait eu un
24 financement qui provenait soit de l'étranger, soit venait d'un... d'un point central. Et
25 je crois que j'ai repris ça dans mon rapport. J'ai entendu parler de versements
26 allégués, c'est vrai, mais je n'ai pas pu établir le lien direct. Et c'est comme ça que le
27 conflit m'a été décrit.

28 Q. [15:35:47] Encore une dernière question de façon à bien verser cela au

1 procès-verbal, qu'il n'y ait pas de malentendu.

2 Dans votre déclaration ou déposition, au paragraphe 65 — on en a déjà beaucoup
3 parlé, d'ailleurs —, vous avez écrit que l'interprète qui vous avait accompagné en
4 mission en 2014, donc votre interprète, vous aurait déclaré qu'il avait perdu toute
5 influence ou quelque influence parce qu'il poursuivait plutôt sa propre carrière. Ça,
6 c'était la version de votre interprète. Vous vous souvenez d'avoir dit cela ?

7 Alors, la question : est-ce que votre interprète faisait référence, à l'époque, à ce qui se
8 passait pendant le mois de février 2014 ou bien faisait-il référence à un autre
9 moment ? Quand votre interprète vous a parlé de cela, quelle référence temporelle
10 avait-il ?

11 R. [15:36:49] Il faut voir quelle était la référence. Si c'était quand on a fait l'interview,
12 si c'était pendant le voyage, je dirais oui.

13 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:37:02] Merci, Monsieur le Président. Merci,
14 Messieurs les juges. J'ai terminé mes questions pour aujourd'hui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:37:07] Merci beaucoup.

16 Eh bien, je crois qu'on a terminé notre audience aujourd'hui.

17 Merci beaucoup, Monsieur Agger, mais vous n'avez pas fini. Vous revenez mercredi,
18 mais vous ne serez pas seul, on sera tous là mercredi, et donc, on reprendra
19 à 9 h 30, mercredi matin. Par... Et ce sera, à ce moment-là, au tour de M^e Hannis de
20 poser des questions.

21 M^{me} L'HUISSIER : [15:37:35] Veuillez vous lever.

22 *(L'audience est levée à 15 h 37)*

23 RAPPORT DE CORRECTIONS

24 Les corrections suivantes, indiquées par un astérisque dans la transcription et non
25 incluses dans l'enregistrement audio-visuel de l'audience sont implémentées dans la
26 transcription.

27 Page 5 ligne 2 :

28 « CAR-OTP-2019-0127 » est corrigé par « CAR-OTP-2091-0127 »

- 1 Page 7 ligne 4 :
2 « de 2013 à 2014 » est traduit et ajouté.
3 Page 8 ligne 7 :
4 « Encore du racket. » est supprimé.
5 Page 10 ligne 17 :
6 « tous ces » est corrigé par « certains »
7 Page 10 ligne 23 :
8 « sièges au parlement » est traduit et ajouté.
9 Page 17 ligne 23 :
10 « c'était » est corrigé par « ils faisaient partie de »
11 Page 24 ligne 8 :
12 « en audience publique » est corrigé par « en audience à huis clos partiel »
13 Page 25 lignes 17-18 :
14 « il y a des incidents qui l'auraient aidé (*phon.*) à vaincre la résistance contre lui... »
15 est corrigé par
16 « il y a plusieurs incidents lors desquels ils l'ont aidé à combattre la résistance à
17 l'extérieur de la capitale. »
18 Page 25 ligne 23-25 :
19 « Et l'Afrique du Sud envoie également, vous savez, je crois que c'est 400 soldats
20 pour aider à protéger certains de leurs intérêts. » est traduit et ajouté.
21 Page 26 lignes 2-3 :
22 « les groupes Séléka qui étaient très éparpillés pour... pour... pour être contre Bozizé »
23 est corrigé par « les 2 groupes Séléka qui étaient très éparpillés pour... pour s'unir
24 contre Bozizé. »
25 Page 26 ligne 11 :
26 « un de mes témoins m'a dit » est corrigé par « plusieurs témoins m'ont dit »
27 Page 26 lignes 20-21 :
28 « Donc, on les entend parler à différents membres de différents groupes, on peut

1 observer les... plusieurs choses pour savoir exactement qui était partie au conflit. »
2 Est corrigé par
3 « Donc, on l'entend en parlant à des membres du groupe et à des observateurs et des
4 études sur le conflit. »
5 Page 27 lignes 25-28 :
6 « moi, j'ai eu cette lettre, mais je n'ai pas vraiment pu en savoir beaucoup plus. Je
7 n'ai pas... je ne suis pas arrivé à trouver d'élément de preuve vraiment pertinent qui
8 puisse appuyer mes dires. »
9 Est corrigé par
10 « cette lettre, je ne suis pas en mesure d'y faire référence, elle ne figure pas dans le
11 rapport. Il y est fait référence au passage, je l'ai trouvée lors de mes recherches, mais
12 bien évidemment, je ne suis pas arrivé à trouver d'élément vraiment qui soit
13 vraiment pertinent. »
14 Page 28 lignes 20-23 :
15 « , qui auraient pu faire quelque chose. Mais la France ne voulait pas s'impliquer
16 visiblement, elle n'a pas essayé non plus de désescalader la situation. On en est
17 arrivé ensuite à un point où les Séléka avaient pris le pouvoir et là les choses ont
18 vraiment été incontrôlables. » est corrigé par
19 « et la région, mais à ce moment, on n'a pas vu la France faire quoi que ce soit sur le
20 terrain pour essayer de désescalader la situation. C'est arrivé plus tard, quand les
21 Séléka avaient pris le pouvoir et que les choses étaient devenues incontrôlables. »
22 Page 33 ligne 8 :
23 « page 0282 » est corrigé par « page 0289 »
24 Page 35 ligne 21 :
25 « de... du Nord » est corrigé par « d'étrangers »
26 Page 36 lignes 1-5 :
27 « Mais si vous posez la question ailleurs, près de la frontière ou le long de la
28 frontière du Tchad et du Soudan, eh bien, on vous dirait que non, ce sont

- 1 simplement des... des éleveurs de bétail, des gens du pays. » est corrigé par
- 2 « Mais si vous posez la question ailleurs, vous avez des migrations saisonnières de
- 3 personnes et de bergers qui entrent et sortent et il y a un commerce transfrontalier, il
- 4 est donc difficile de faire la distinction entre qui se trouve exactement du côté
- 5 soudanais de la frontière et qui se trouve du côté de la RCA. »
- 6 Page 37 ligne 6 :
- 7 « Amnesty International » est ajouté
- 8 Page 38 ligne 15 :
- 9 « pour combattre » est corrigé par « en combattant »
- 10 Page 40 ligne 6
- 11 « page 2578 » est corrigé par « page 2579 »
- 12 Page 40 lignes 9-10 :
- 13 « Ils s'appelaient "Anti-balaka" de plein droit. » est corrigé par
- 14 « et étaient connus sous l'appellation "Anti-balaka" de plein droit. »
- 15 Page 43 ligne 24 à page 44 ligne 1 :
- 16 « ils ne connaissent déjà, parce que... Donc, c'est quand même une force beaucoup
- 17 plus organisée que les deux autres.
- 18 Alors, d'où prennent-ils leurs ordres ? Mokom m'a donné son point de vue. D'autres
- 19 répondaient plus ou moins à Bozizé à différents échelons du commandement. » est
- 20 corrigé par « ils se connaissent déjà, parce que... Donc, c'est quand même une force
- 21 beaucoup plus organisée que les deux autres. Alors, d'où prennent-ils leurs ordres ?
- 22 Mokom m'a donné son point de vue. D'autres répondaient plus ou moins à Bozizé à
- 23 différents échelons du commandement, d'autres pas. »
- 24 Page 44 ligne 4 :
- 25 « page 0238 (*sic*) » est corrigé par « page 0258 »
- 26 Page 45 ligne 4 :
- 27 « ... avec une personne... » est corrigé par « Wenezoui »
- 28 Page 45 ligne 5 :

1 « qui est aussi vu... qui s'est montré comme étant un porte-parole des Anti-balaka. »
2 est traduit et ajouté.
3 Page 45 lignes 4-5 :
4 « L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:20:38] Dont l'interprète n'a pas saisi le
5 nom... » est supprimé
6 Page 55 ligne 14 :
7 « 2015 » est corrigé par « 2014 »
8 Page 65 lignes 14-15 :
9 « .. n'est pas d'accord ? » est corrigé par « n'était pas au courant que Bozizé envoyait
10 de l'argent ? »
11 Page 68 lignes 2-7 :
12 « J'avais des gens qui disaient : « Oui, c'est moi qui rassemblais l'argent, c'était voilà
13 tel jour, c'est là qu'on a été, on avait l'argent pour ces diamants. », et cetera.
14 Et, là, j'avais tous les détails. Donc, ça devient beaucoup plus crédible. Tandis que,
15 quand on dit « Vous savez, il a envoyé de l'argent à quelqu'un », même... d'autant
16 que c'est pas Mokom qui l'a reçu, c'est... c'est pas prouvé. »
17 Est corrigé par
18 « Dans l'autre cas, je n'avais pas de témoin direct pouvant me dire: « Oui, je suis allé
19 au Cameroun, j'ai rassemblé l'argent, c'était voilà tel jour, c'est là qu'on a été, on a
20 voyagé comme-ci. », etcetera. Et, là, j'avais tous les détails. Donc, ça devient
21 beaucoup plus crédible. Tandis que, quand on dit « Vous savez, il a envoyé de
22 l'argent à quelqu'un », même... d'autant que Mokom a dit que ce n'était pas lui qui
23 avait reçu l'argent. »
24 Page 69 ligne 13 :
25 « françaises » est corrigé par « internationales »
26 Page 69 ligne 24 :
27 « simple » est corrigé par « stable »
28 Page 72 lignes 26-28 :

1 « Écoutez, les sources que j'avais, qui étaient disponibles sur des sources publiques,
2 d'ailleurs, parlaient un peu de la même chose. Dans les médias internationaux aussi,
3 c'était la même chose. »
4 Est corrigé par
5 « Écoutez, dans les autres sources que j'avais, qui étaient publiques d'ailleurs, il
6 disait la même chose, et c'était repris par les médias internationaux. »
7 Page 80 lignes 19-21 :
8 « rapport du 15 juin, et vous dites bien que : « La communauté internationale avait
9 pensé que Ngaïssona était un... était un interlocuteur important et qu'en... » est
10 corrigé par
11 « rapport du 15 juin, p 0216, et vous et vos collègues dites bien que : « La
12 communauté internationale avait pensé que Ngaïssona était un... était un
13 interlocuteur rare auprès des groupes anti-balaka indisciplinés. »